



Conseil Municipal
19 juin 2023
Salle Edgar Faure - DOLE
18h30

PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 19 juin 2023 à 18 h 30, à la Salle Edgar Faure de DOLE, sur la convocation de Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire de Dole. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités Territoriales, Madame Nathalie JEANNET a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 29

Nombre de procurations : 5

Nombre de votants : 34

Date de la convocation : 13 juin 2023

Date de publication : 26 juin 2023

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, MANGIN ROCHE Paul, PECHINOT Jacques, ANTOINE Patricia, BOURGEOIS-Isabelle, BERTHAUD Mathieu, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD REPUBLIQUE Claire, CUSSEY MARCHAND Sylvette, NONNOTTE- Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Laëtitia, GRUET Justine, PRAT BOUTON Catherine, GERMOND Blandine, CERNELA Patrice, Hervé, HAMD AOUI Ako, DRUET Daniel, JABOVISTE Philippe, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Timothée, MUGNIER Christine, MIRAT Maryline, DOUZENEL Isabelle, JEANNET Nathalie, HERRMANN Nadine Alexandre, CUINET Jean-Pierre, DEMORTIER-BLANC Catherine,

Conseillers absents ayant donné procuration

GIROD Isabelle donne procuration à DELAINE Isabelle, CHAMPANHET Stéphane donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste (sauf DCM-2023-032-037-038), DRAY Frédérique donne procuration à JEANNET Nathalie (sauf DCM-2023-036), JARROT-MERMET Laëtitia donne procuration à PRAT Hervé (rapport 01), GOMET Nicolas donne procuration à HERRMANN Nadine (rapport 01)

Conseillers absents et non représentés

GAGNOUX Jean-Baptiste (DCM-2023-032-037-038), MANGIN Isabelle (DCM-2023-036), MIRAT Maryline (DCM-2023-036), DOUZENEL Alexandre (DCM-2023-037-038), CUINET Jean-Pierre (DCM-2023-037-038), PECHINOT Jacques (DCM-2023-037-038), FICHERE Jean-Pascal (DCM-2023-037-038), LEFEVRE Jean-Philippe (DCM-2023-037-038), JEANNET Nathalie (DCM-2023-036), DEMORTIER-BLANC Catherine (DCM-2023-036), ANTOINE Patricia (DCM-2023-037-038), MBITEL Mohamed (DCM-2023-024-025-026-036) ; CUSSEY Laëtitia (DCM-2023-036), GRUET Justine (DCM-2023-039), PRAT Hervé (rapport 02 à DCM-2023-057) ; JARROT-MERMET Laëtitia (rapport 02 à DCM-2023-057) ; GOMET Nicolas (rapport 02 à DCM-2023-057) ; HAMD AOUI Ako (rapport 02 à DCM-2023-057) ; DRUET Timothée (rapport 02 à DCM-2023-057) ; HERRMANN Nadine (rapport 02 à DCM-2023-057) ;

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

- | | | |
|---|--|------------|
| 1 | Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 mars 2023 | M. GAGNOUX |
| 2 | Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs | M. GAGNOUX |
| 3 | Désignation d'un représentant à la Maison Sport Santé Sociale du Grand Dole | M. ROCHE |

4	Rapport annuel 2022 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux	Mme MANGIN
5	Rapport annuel d'activité 2022 de la Délégation de Service Public pour la gestion de la Commanderie	Mme NONNOTTE-BOUTON
6	Rapport annuel d'activité 2022 de la Délégation de Service Public pour la gestion du crématorium	M. CUINET
7	Rapport annuel d'activité 2022 de la Délégation de Service Public du réseau de chauffage urbain	Mme MIRAT
8	Rapport annuel 2022 des élus mandataires de la SPL Grand Dole Développement 39	M. PECHINOT
9	Entrée au capital de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins - Cœur du Jura – SPL Grand Dole Développement 39	M. FICHERE
10	Dissolution du Budget Annexe Lotissements	Mme CRETIN-MAITENAZ
11	Compte Financier Unique 2022	M. FICHERE
12	Affectation du résultat d'exploitation du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2022	M. GERMOND
13	Budget Supplémentaire 2023	M. FICHERE
14	Montant des Attributions de Compensation de la Taxe Professionnelle 2023	Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE
15	Accompagnement financier des associations pour 2023	M. CUINET
16	Mandat confié à la SPL Hello Dole pour la gestion de la programmation des spectacles et événements culturels (saison 2023/2024)	M. LEFEVRE
17	Mandat confié à la SPL Hello Dole pour la gestion des salles municipales	M. PECHINOT
18	Convention avec la société des Auteurs Dans les Arts Graphiques et Plastiques (ADAGP) pour le Musée des Beaux-Arts	M. LEFEVRE
19	Rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine 2022	M. GAGNOUX
20	Cession de terrain à Monsieur GIRARDOT	M. REBILLARD
21	Cession de terrain à Madame MORINA et Monsieur BEHLULI	M. REBILLARD
22	Cession de terrain à Madame et Monsieur MARCHISET	M. REBILLARD
23	Cession de terrain à Madame et Monsieur PERNET	Mme DELAINE
24	Cession de terrain à NEXITY - Délibération complémentaire	Mme ANTOINE
25	Cession du Château de Crissey et du Centre aéré	M. REBILLARD
26	Cession d'un appartement rue Pasteur à la suite du legs de Monsieur BAILLY	Mme JEANNET
27	Acquisition à Monsieur AUBRY	M. CERNELA
28	Acquisition de terrain à SMCV IMMOBILIER	Mme DEMORTIER-BLANC
29	Acquisition de terrain aux Consorts FACCENDA	M. JABOVISTE

30	Déclassement du domaine public de diverses voies	M. REBILLARD
31	Avenant à la convention pluriannuelle d'opérations dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine	M. GAGNOUX
32	Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2024	M. GERMOND
33	Travaux de restauration du bâtiment de l'Arsenal et de la fontaine Attiret – plan de financement	M. GAGNOUX
34	Implantation d'un nouveau plateau sportif au cœur du quartier des Mesnils Pasteur	Mme MARCHAND
35	Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité mis en œuvre par l'UGAP pour la période 2025-2027	Mme MIRAT
36	Réflexion pour la création d'un RPI Parcey-Goux-villette pour la rentrée de septembre 2024	Mme JEANNET

M. le Maire : Chers collègues, je vais vous demander de prendre place pour que nous puissions ouvrir cette séance. J'ouvre cette séance. Je vais vous donner lecture des pouvoirs. Stéphane CHAMPANHET me donne pouvoir. Nous avons ensuite les pouvoirs de Frédérique DRAY à Nathalie JEANNET, Jean-Pierre CUINET à Jean-Pascal FICHÈRE à partir du moment où il quittera la séance, Isabelle GIROD à Isabelle DELAINE, Nicolas GOMET à Nadine HERRMANN et Laetitia JARROT-MERMET à Hervé PRAT.

M. PRAT : J'aurais une déclaration préliminaire à faire, s'il vous plaît, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Vous me laissez ouvrir la séance et je verrai si je vous donne la parole ou non.

Le secrétaire de séance précédent était Monsieur JABOVISTE. Madame JARROT-MERMET étant absente, je propose Madame JEANNET. Merci.

RAPPORT N° 01 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023

M. le Maire : Y a-t-il des questions sur ce compte rendu ?

M. PRAT : Je voulais faire une remarque préliminaire, s'il vous plaît.

M. le Maire : Je finis et je vous passe la parole. S'il n'y a pas d'observation sur ce procès-verbal, je le considère comme approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte rendu de la séance du 20 mars 2023.

M. le Maire : Monsieur PRAT, vous avez la parole.

M. PRAT : Merci, Monsieur le Maire. Je fais cette déclaration préliminaire, parce que les élus de la minorité se sentent mis à l'écart de l'accès à un certain nombre de documents, et ce, de manière récurrente. Par exemple, mon collègue Nicolas GOMET a même dû parfois faire appel à la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) pour pouvoir avoir des documents qui, normalement, sont de droit d'accès à tous les élus présents dans cette salle. La question s'est de nouveau posée par rapport à plusieurs points de ce Conseil Municipal. Nous aurions aimé, par exemple, pouvoir accéder aux annexes du rapport sur la SOCCRAM (Société de Chauffe, de Combustibles, de Réparations et d'Appareillages Mécaniques), un certain nombre d'annexes étant notées « annexes 1 à 19 » et n'ayant pas été transmises alors que nous suivons le dossier depuis le début. Il y a eu de nombreuses interventions de nos groupes sur les émissions de CO₂ et la réduction de ces émissions. Si nous n'avons pas les éléments, il est difficile de réagir.

Il se trouve qu'un certain nombre d'élus de l'opposition ont fait une formation payée par la collectivité, qui doit donc être utile à la collectivité, sur le budget. Nous étions vraiment pleinement satisfaits de pouvoir décortiquer le budget de notre collectivité suite à cette formation. Nous avons appris notamment que dans un certain nombre de communes, comme Belfort, certains documents ne nous étaient pas transmis, alors qu'ils étaient dans les autres communes. C'est un droit. Nous les avons donc réclamés. Nicolas GOMET les a réclamés mercredi dans le délai légal. Dans la mesure où il ne les a pas reçus, Nadine HERRMANN a réitéré la demande. Ce qui a été envoyé ne correspondait pas à la totalité des documents que nous avions demandés. Ako HAMDIAOUI a de nouveau réitéré la demande. Aujourd'hui, à midi, nous avons reçu des

documents complémentaires. Tout n'y est pas et il nous est difficile de mettre à bien ce que nous souhaitons analyser dans ce budget du compte administratif qui sera présenté tout à l'heure et appelé maintenant Compte Financier Unique (CFU).

Je vous donne un exemple concret de choses qui me posent problème. Lorsque le budget nous avait été présenté, j'avais été surpris de voir que, alors que les dépenses de fonctionnement étaient relativement stables, le budget du Cabinet du Maire augmentait de manière significative. Vous m'aviez fait une réponse qui ne m'avait pas satisfait. Je me disais « maintenant, je vais avoir le droit d'avoir accès aux documents qui vont m'expliquer ». Ayant eu des informations à midi pour ce soir, et celles-ci étant incomplètes, il nous paraît impossible aujourd'hui de donner un avis éclairé par rapport à ce Compte Financier Unique. Pour cette raison, en espérant que les choses s'améliorent par la suite, les élus de l'opposition des groupes « Ensemble Dole » et « Vert et Ouvert » ont décidé de quitter la séance. Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire : La presse est prête à prendre des photos, parce que vous adorez le théâtre. J'ai remarqué cela depuis longtemps. Je dirai juste simplement que vous n'avez assisté à même pas une commission municipale cette semaine, ni même à la commission qui concernait le chauffage urbain, sujet sur lequel vous demandez des documents. Continuez vos formations. Cela nous permettra d'aller plus vite dans les séances. Merci à nos comédiens !

Les élus des groupes « Ensemble Dole » et « Vert et Ouvert » quittent la séance.

M. le Maire : Je poursuis l'ordre du jour.

RAPPORT N° 02 : COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

M. le Maire : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Nous ouvrons les rapports, et je commence par le premier rapport. La parole est à Paul ROCHE.

RAPPORT N° 03 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT A LA MAISON SPORT SANTÉ SOCIALE DU GRAND DOLE

DCM 2023-024

M. ROCHE : Merci, Monsieur le Maire. Les statuts de l'association « Maison Sport Santé Sociale du Grand Dole » prévoient qu'un représentant de la Ville de Dole soit membre de droit au sein de son Comité Directeur.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'appliquer les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT (Code Général des collectivités Territoriales) qui prévoit que « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin » ;
- de désigner un représentant de la Ville de Dole au sein du Comité Directeur de ladite association.

M. le Maire : Merci. Un délégué a également été nommé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous proposons la candidature de Sylvette MARCHAND. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix cette désignation. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Cette désignation est approuvée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Madame Sylvette MARCHAND pour représenter la Ville de Dole au sein du Comité Directeur de l'association « Maison Sport Santé Sociale du Grand Dole ».

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 04.

RAPPORT N° 04 : RAPPORT ANNUEL 2022 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

DCM 2023-025

M. le Maire : Ce rapport permet justement de faire le point sur un certain nombre de Délégations de Service Public (DSP). La Commission s'est réunie le 9 juin dernier. Les élus de la majorité étaient présents. Ceux de l'opposition ayant la possibilité de siéger à cette commission qui examine les rapports notamment de la SOCCRAM et du chauffage urbain n'étaient pas présents. Nous avons examiné l'ensemble des rapports sur ces différentes DSP. Cette Commission est présidée par Madame MANGIN à qui je cède la parole.

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Maire. Conformément aux exigences réglementaires, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le rapport d'activité 2022 de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux) de la Ville portant sur trois DSP (le Crématorium, le Chauffage Urbain et La Commanderie), ainsi que les concessions de services et de travaux confiées à la SPL Grand Dole Développement 39 (G2L 39). Il s'agissait des rapports d'activités pour l'exercice 2021. Cette CCSPL s'est tenue l'année dernière le 15 juin 2022. Nous passerons ensuite les rapports pour les activités 2022.

M. le Maire : Il s'agit ici du compte rendu de cette commission pour des affaires qui ont eu lieu en 2021, et là, c'est le compte rendu 2022. Il faut procéder au vote de ce rapport. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le rapport annuel 2022, tel que présenté en annexe, de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Ville de Dole.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 05. La parole est à Catherine NONNOTTE-BOUTON.

RAPPORT N° 05 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022 DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA COMMANDERIE

DCM 2023-026

M. le Maire : Ce rapport a été examiné aussi en CCSPL qui s'est réunie le 9 juin dernier. Il s'agit de la salle de spectacle que chacun connaît, avec la gestion effectuée par la société publique Hello Dole.

Mme NONNOTTE-BOUTON : Merci, Monsieur le Maire.

Quelques chiffres clés :

- 58 780 visiteurs ;
- 89 manifestations ;
- Chiffre d'affaires : 344 512 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel d'activité 2022 relatif à la gestion et l'exploitation de La Commanderie par la SPL Hello Dole, dans le cadre de la Délégation de Service Public qui lui a été confiée par la Ville de Dole.

M. le Maire : Merci, Catherine. Je rappelle simplement quelques éléments sur les chiffres clés de 2022 qui viennent de vous être donnés concernant le nombre de visiteurs et de manifestations. L'année 2022 était encore une année, dans le premier trimestre notamment, impactée par le COVID, avec un certain nombre de réglementations et de limitations d'un fonctionnement optimum de La Commanderie. Nous sommes repartis véritablement à partir du printemps 2022, avec de nombreux spectacles qui avaient été reportés du fait de la crise sanitaire, et une année 2023 actuellement assez soutenue sur La Commanderie, avec une programmation assez importante. Sachez que si les rapports qui passent ici concernent des années calendaires de janvier à février, La Commanderie fonctionne bien évidemment davantage en saison, de septembre à juin. Vous aurez début septembre, avec la programmation culturelle de la Ville, un certain nombre d'éléments sur la programmation de La Commanderie pour 2023 et 2024.

Je rappelle quand même que c'est un outil important d'attractivité, de rayonnement, qui représente aussi beaucoup de coûts, dont tout le monde n'a pas tout le temps bien conscience. La Commanderie n'est pas une salle des fêtes. C'est une salle de spectacles avec des normes, des règles qui doivent s'appliquer sur l'importance d'une telle salle, avec toute une réglementation, et qui, forcément, impactent en termes de charges et d'obligations réglementaires. Je tiens aussi à le rappeler, parce que parfois, certaines associations ou certains particuliers sont étonnés qu'une location de La Commanderie coûte tout de suite 4 000 à 5 000 euros quand vous la louez. Avec ceci, nous équilibrons tout juste les choses, tout en sachant que la collectivité municipale apporte déjà 250 000 euros au fonctionnement de la salle.

Quand je parle de cela, je parle de fonctionnement. Je ne parle pas d'investissement. J'en parlais encore cet après-midi et ces jours derniers, La Commanderie, qui date de 2007 ou 2008, a maintenant plus de 15 ans d'âge. Elle aura besoin d'investissements fort logiquement dans les mois et années à venir sur un certain nombre d'équipements obsolètes, parce que bien évidemment, la LED est arrivée, par exemple, mais il n'y a pas que cela. D'autres choses seront à effectuer en maintenance et en travaux sur cet équipement. Cela dit, c'est vraiment un bel outil pour la Ville, pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour le nord du Jura et je n'oublie pas toutes les personnes qui viennent de Lons-le-Saunier, de Dijon ou de Besançon sur notre ville et qui font aussi fonctionner l'économie du centre-ville.

Voilà pour ce rapport qui est une prise d'acte. Y a-t-il d'autres observations ? Je n'en vois pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du rapport annuel d'activité 2022 relatif à la gestion et l'exploitation de La Commanderie par la SPL Hello Dole, dans le cadre de la Délégation de Service Public qui lui a été confiée par la Ville de Dole.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 06. La parole est à Jean-Pierre CUINET.

RAPPORT N° 06 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022 DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU CRÉMATORIUM

DCM 2023-027

M. le Maire : Ce rapport a aussi été présenté à la Commission du 9 juin en présence des élus de la majorité. Je laisse la parole à Jean-Pierre CUINET.

M. CUINET : Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous donner quelques chiffres clés :

- le taux de crémation en Bourgogne Franche-Comté est de 49,6 % ;
- le nombre de crémations sur Dole en 2022 est de 583 (en baisse de 7,5 % en raison de la baisse de mortalité post-COVID) ;
- le chiffre d'affaires est de 406 587 euros (en progression de 2,5 % par rapport à 2021) ;
- le tarif de la crémation s'élève à 842,10 euros (en augmentation de 11,6 % par rapport à 2021) ;
- la redevance versée par le délégataire à la Ville s'élève à 24 630 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel d'activité 2022 relatif à la gestion du crématorium par FUNECAP EST, dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Dole à cette entreprise.

M. le Maire : Merci, Jean-Pierre. Effectivement, le taux de crémation augmente. Il est assez important sur la Ville de Dole, mais bien évidemment, il concerne aussi surtout le bassin du nord Jura sur ce site du crématorium. Là aussi, des réunions se sont tenues cette année en présence de la première adjointe avec les délégataires, mais aussi avec l'association des Crématistes pour faire le point sur l'activité et sur les souhaits et attentions. Je rappelle, pour que tout le monde comprenne bien, que le crématorium appartient à la Ville de Dole qui met à disposition le site à un délégataire, FUNECAP. Ce délégataire doit remplir les conditions du cahier des charges fixé par la collectivité et il doit le respecter. Voilà pour ce rapport sur le crématorium. Y a-t-il d'autres questions ? Justine GRUET.

Mme GRUET : Merci. Bonsoir à tous. Il est intéressant de savoir qu'au niveau national, je crois que nous avons 40 % de crémations, et dans le Jura, nous devons être à 53 %. A priori, sur les contrats d'obsèques qui peuvent être préparés, 7 personnes sur 10 s'orientent vers la crémation. Ce sont donc des choses qu'il faudra peut-être aussi que nous anticipions à l'échelle du territoire. Nous devons par exemple nous doter d'équipements suffisants pour que le délai d'attente ne soit pas trop long pour les familles. Je tiens à saluer la qualité du travail fait au crématorium de Dole. Je sais que sur celui de Lons-le-Saunier, ils sont amenés à faire des travaux régulièrement, ce qui, du coup, allonge la durée d'attente pour les familles. Je crois que nous avons un très bel équipement sur Dole, et c'est bien de pouvoir le saluer.

M. le Maire : Oui, tout à fait. Le tout est bien évidemment que les familles puissent être accueillies du mieux possible et que les cérémonies se passent également du mieux possible. C'est une prise d'acte pour ce rapport.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activité 2022 relatif à la gestion du crématorium par FUNECAP EST, dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Dole à cette entreprise.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 07, toujours un rapport d'activité d'une DSP qui concerne le réseau de chauffage urbain avec la SOCCRAM, examiné le 9 juin, comme je l'ai rappelé tout à l'heure. Ce rapport a été fourni évidemment à l'ensemble des élus, quoi qu'en dise l'opposition, et il aurait pu être examiné non seulement lors de la Commission de la CCSPL le 9 juin, mais aussi en commission vendredi soir. Ce sont autant de rendez-vous et de réunions qui permettent justement de poser toutes les questions possibles. Encore faut-il être présent ? La parole est à Maryline MIRAT.

RAPPORT N° 07 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022 DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU RÉSEAU DE CHAUFFAGE URBAIN

DCM 2023-028

Mme MIRAT : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous.

Le réseau de chauffage urbain en quelques chiffres :

- un réseau de 17 kilomètres de long ;
- 32 abonnés ;
- 102 bâtiments desservis.

Je rappelle que les principaux abonnés sont Grand Dole Habitat (GDH), les hôpitaux, la Ville de Dole, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les lycées qui représentent 87 % de la puissance totale souscrite. En 2022, il y a eu quelques raccordements, notamment celui de la Résidence Mont-Blanc et les Résidences des Paters 1 et 2. L'ensemble des abonnés représente en 2022 une puissance souscrite totale de plus de 33 000 kilowatts. En termes de climat, l'année 2022 aura été moins froide, avec une baisse de 18 % de la rigueur climatique par rapport à 2021. Les ventes de chaleur ont représenté près de 41 000 mégawattheures, soit une baisse de 15,5 % par rapport à 2021. Cette baisse est due à une réduction des consommations, à la réduction des besoins de puissance de plusieurs sites ayant fait l'objet de travaux de rénovation thermique, notamment le théâtre, le Foyer Saint-Jean, le bâtiment GDH et la résiliation du Foyer du Val d'Amour.

Le prix moyen de la chaleur 2022 est de 131,63 euros hors taxes le mégawattheure, soit une augmentation de près de 58 % par rapport au prix moyen 2021. Vous savez que cette hausse est malheureusement due à l'augmentation inédite des prix du gaz entre juin 2021 et juin 2022, qui était de l'ordre de plus de 350 %. En 2021, selon l'étude réalisée par le réseau AMORCE, le prix de la chaleur du réseau de Dole était proche de la moyenne de prix d'autres réseaux français alimentés en énergies renouvelables. Pour 2022, nous ne connaissons pas encore les chiffres. Ils seront seulement connus en novembre 2023. S'agissant de l'évolution de la DSP, en 2022, vous le savez, nous l'avons voté dans cette instance, l'avenant 5 portant sur la construction d'une nouvelle chaufferie biomasse a été conclu entre la Ville de Dole et son délégataire. L'objectif poursuivi est d'accélérer la transformation du réseau de chaleur en augmentant la part d'énergie renouvelable de 52 à 90 % à compter de 2024. Cet avenant signé en juin 2022 prolonge la durée de la DSP de 10 ans, soit jusqu'à 2034.

Il est proposé au Conseil Municipal ce soir de prendre acte du rapport annuel d'activité 2022 relatif à l'exploitation du réseau de chaleur par la société SOCCRAM, dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Dole à cette société.

M. le Maire : Merci. Chacun a pu constater effectivement deux choses. La première, qui est compliquée, est l'augmentation du coût notamment due à la part gaz qui affecte la collectivité. Il y a le chauffage urbain, mais c'est encore pire lorsque c'est 100 % au gaz. Ici, nous sommes sur du 50 % au gaz et 50 % à la biomasse actuellement. Cette première incidence a touché aussi Grand Dole Habitat ou d'autres administrations comme les hôpitaux qui sont reliés au chauffage urbain. La deuxième est beaucoup plus positive. Ce sont effectivement les décisions que nous avons prises avec Engie pour la construction d'une nouvelle chaufferie biomasse. Nous avons pris cette décision et effectué les réunions de travail avant l'augmentation importante des coûts d'énergies, ce qui va nous permettre dès la fin de l'année d'ouvrir la nouvelle chaufferie. Celle-ci nous permettra ainsi d'être à 90 % en biomasse. J'espère que cela nous permettra de revenir à des tarifs plus raisonnables, parce que nous nous séparerons quasiment à 100 % du gaz.

Par ailleurs, bien évidemment, cela fait partie aussi de notre politique de transition écologique concrète, non pas idéologique, qui nous permet ainsi de limiter fortement le tonnage en CO₂ et de nous séparer de l'énergie fossile gaz en étant sur une proportion de biomasse beaucoup plus importante. Vous avez commencé à voir les travaux, qui sont déjà d'ailleurs bien avancés, de ce que l'on appellera bientôt Dole Énergie, sur le site des Mesnils Pasteur, à côté du Centre d'Activités Nouvelles (CAN) et des gymnases que nous venons d'inaugurer, qui eux aussi, dans le cadre de notre politique de transition écologique, ont été réhabilités pour éviter les déperditions inutiles. Y a-t-il d'autres questions sur ce dossier ? Je n'en vois pas. Il s'agit d'une prise d'acte.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel d'activité 2022 relatif à l'exploitation du réseau de chaleur par la société SOCCRAM, dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Dole à cette société.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 08. La parole est Jacques PÉCHINOT. Pour ce rapport, il s'agit de l'autre SPL, non pas Hello Dole, mais Grand Dole Développement 39 qui a pour mission la construction et l'aménagement à l'échelle de la Ville, mais aussi de l'Agglomération.

RAPPORT N° 08 : RAPPORT ANNUEL 2022 DES ÉLUS MANDATAIRES DE LA SPL GRAND DOLE DÉVELOPPEMENT 39

DCM 2023-029

M. PÉCHINOT : *Merci, Monsieur le Maire. Ce rapport a pour objet de renforcer et d'assurer un retour d'information global sur la situation de l'EPL (Établissement Public Local). Il permet également de mettre en lumière l'activité et la gestion auprès des assemblées délibérantes. C'est un élément de référence en matière de transparence d'action des EPL. Les dispositions de la loi 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification, ainsi que les précisions du 4 novembre 2022 sont venues normer le contenu de ce rapport et les conditions de présentation de ce dernier au sein des assemblées délibérantes des collectivités actionnaires. La SPL Grand Dole Développement 39, créée en 2016, a pour objet, pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire exclusivement, la réalisation et la gestion d'opérations d'aménagement et de construction. Pour mémoire, la Ville de Dole détient à ce jour 2 748 actions au capital social, d'une valeur nominale de 100 euros, soit un montant souscrit de 274 800 euros.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport annuel des élus mandataires de la Ville de Dole portant sur l'exercice de la SPL Grand Dole Développement 39 clos au 31 décembre 2022.

M. le Maire : *Merci pour ce rapport. C'est nouveau. Il y a encore un rapport de plus. Il y a non seulement le rapport d'activité, mais aussi celui des élus qui permet de faire le point sur le fonctionnement de la SPL pour les élus suite à son activité de l'année dernière. Tout cela est issu d'une nouvelle mesure de la loi 3DS qui nous oblige à faire ce rapport. Y a-t-il des questions ?*

M. CUINET : *Ce n'est pas une question, mais c'est pour abonder dans le sens de ce que Monsieur le Maire vient de dire. Ces réunions de CCSPL sont très importantes. Ce ne sont pas des réunions très informelles et très rapides, mais chaque délégataire dispose d'au moins une demi-heure pour pouvoir expliquer son fonctionnement et répondre à toutes les questions que l'on peut leur poser. C'est évident que lorsque l'on se retrouve avec les administrateurs directement des associations de délégataires autour de la table, on connaît un peu ce qu'il s'est passé, mais ils sont là avec la Direction Générale et ils sont prêts à répondre à toutes les questions, avec tous les documents. C'est pour cela que personnellement, j'abonde dans le sens des propos de Monsieur le Maire et je trouve dommageable que l'on dise « on n'a pas les renseignements » alors que l'on ne vient pas aux réunions.*

M. le Maire : *Y a-t-il d'autres commentaires ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le rapport annuel des élus mandataires de la Ville de Dole portant sur l'exercice de la SPL Grand Dole Développement 39 clos au 31 décembre 2022.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 09. La parole est à Jean-Pascal FICHÈRE.*

RAPPORT N° 09 : ENTRÉE AU CAPITAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARBOIS POLIGNY SALINS - CŒUR DU JURA - SPL GRAND DOLE DÉVELOPPEMENT 39

DCM 2023-030

M. FICHÈRE : *Maintenant, la SPL G2D 39 n'a plus de secret pour vous. Je vous rappelle qu'une SPL ne peut travailler que pour ses actionnaires qui ne sont que des personnes publiques. En l'occurrence, nous avons été sollicités par la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins - Cœur du Jura qui a des projets sur son territoire et qui envisage de s'appuyer sur notre SPL pour réaliser ses projets. Pour que la SPL puisse engager des études ou des réflexions, la Communauté de Communes doit être actionnaire pour pouvoir justifier l'intervention de la SPL. Il est donc proposé à court terme en tout cas, pour cette séance, de l'autoriser à rentrer au capital. L'idée est de faire une cession de deux actions, une par la Ville de Dole et l'autre par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de telle sorte qu'elle devienne actionnaire comme le sont les communes de Champvans et de Saint-Aubin. Grâce à cet actionnariat, ils pourront solliciter la SPL.*

Les travaux étant de grande envergure, nous allons réfléchir au plan de financement, et dans le cadre du plan de financement que nous réexaminerons probablement à la fin de cette année, nous regarderons s'il ne faut pas qu'elle rentre au capital de manière plus significative. Cela étant, nous verrons le moment venu. En tout cas, cela permet d'ouvrir le débat. Pour avoir un nouvel actionnaire, nous avons besoin d'avoir l'agrément des actionnaires. C'est à ce sujet que nous sollicitons le Conseil Municipal pour agréer cette cession d'une action en ce qui concerne la Ville de Dole.

M. le Maire : *Merci. Nous sommes bien d'accord que nous sommes sur une entrée par principe, à ce stade, avec la cession de deux actions. Puis, en fonction de leur projet, nous verrons si la Communauté de Communes doit monter un peu plus haut dans le capital. Cela permet au moins de lancer les études. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'entrée au capital de la SPL Grand Dole Développement 39 la Communauté de Communes d'Arbois Poligny Salins - Cœur du Jura.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 10. La parole est à Blandine CRETIN-MAITENAZ.*

RAPPORT N° 10 : DISSOLUTION DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS

DCM 2023-031

Mme CRETIN-MAITENAZ : *Merci, Monsieur le Maire. Il est rappelé que toutes les opérations, travaux et cessions liées à l'activité du budget annexe Lotissements sont définitivement closes. Tous les terrains des Lotissements « Rougemont », « La Faulx » et le Village artisanal de la ZAE Grandes Épenottes ont été vendus. À l'issue de ces opérations, il est constaté un excédent de fonctionnement à hauteur de 266 878,65 euros qu'il est proposé d'intégrer au budget principal de la Ville. Le budget annexe sera dissous suite à ces écritures qui seront reprises dans la notice d'affectation des résultats ainsi que dans la notice du budget supplémentaire 2023. Madame la Comptable Publique a été sollicitée afin de solder l'ensemble des opérations de ce budget annexe et valider sa dissolution.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver la dissolution du budget annexe Lotissements ;*
- *d'approuver l'intégration de l'excédent constaté à la clôture des comptes au budget principal de la Ville.*

M. le Maire : *Merci. Il s'agit tout simplement de la dissolution de l'activité du budget annexe Lotissements. Nous ne faisons plus de lotissement, nous confions cela plutôt à des privés qui travaillent avec nous en fonction de nos prérogatives, c'est-à-dire de nos souhaits en termes d'aménagement. Cela évite de sortir de l'argent de façon importante du budget de la Ville pour des opérations qui peuvent être faites en partenariat soit avec des privés, soit avec des Sociétés d'Économie Mixte (SEM) notamment. Nous tenons des réunions, nous préparons le type d'aménagement, le prix, le type de population, la mixité en termes d'habitat que nous souhaitons. Cela va tout aussi bien. Cela évite de prendre de l'argent dans les caisses de la Ville. Les lotissements sont terminés, avec un excédent de 266 878 euros. Comme cela vient d'être rappelé, ce budget est clôturé et rajouté au budget de la Ville. Y a-t-il des questions ou observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la dissolution du budget annexe Lotissements et l'intégration de l'excédent constaté à la clôture des comptes au budget principal de la Ville.

M. le Maire : *Nous passons à la partie la plus importante qui est le Compte Financier Unique.*

RAPPORT N° 11 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2022

DCM 2023-032

Une présentation est projetée en séance.

M. le Maire : *En rappel préalable, le Compte Financier Unique remplace depuis cette année ce que l'on appelait avant le compte administratif et le compte de gestion. Il n'y a plus qu'un seul compte, évidemment, avec l'avis et l'apport de l'État dans ce document. Je rappelle que le compte administratif avant, comme le CFU maintenant, traduit l'exécution du budget, donc les comptes de la Ville 2022, que nous allons approuver ce soir – ou pas, tout est possible. Il tient compte du budget principal, mais aussi des budgets annexes Lotissements et Stationnement. Sur le fond, Jean-Pascal FICHÈRE va dresser de façon plus précise un certain nombre de données. Néanmoins, je voudrais rappeler quelques éléments importants. D'abord, ce feu compte administratif, donc ce CFU traduit de façon comptable la politique que nous menons. De facto, il traduit l'ensemble des opérations que nous avons mené en 2022 par le budget voté en décembre 2021.*

Nous notons une augmentation, bien évidemment, de près de 1 million d'euros des dépenses dues à ce que nous avons évoqué, c'est-à-dire l'augmentation des charges des ressources humaines par les augmentations salariales de 2022 et les coûts d'énergies qui représentent la part la plus importante dans

ce million d'euros de dépenses supplémentaires, même si nous n'avons, en 2022 qu'une partie de l'augmentation à partir du moment où elle a commencé, c'est-à-dire depuis l'automne 2022.

En recettes, nous avons également des augmentations à peu près du même niveau pour près de 1 million d'euros, avec une augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), dotation de l'État liée au quartier sensible des Mesnils Pasteur, mais aussi des produits fonciers, c'est-à-dire de ventes de différents biens que nous avons effectuées, et je pense notamment à l'entreprise IDMM (Industrie Doloise de Micro-Mécanique), également des droits de mutation, c'est-à-dire l'ensemble des taxes que paient les gens qui achètent un bien immobilier sur la Ville, avec un niveau quasiment jamais atteint de près de 1 million d'euros de recettes de droit de mutation. Ce phénomène, qui s'est passé un peu partout en France, mais qui a été très important à Dole avec une augmentation de plus de 17 % l'année dernière, est en train de ralentir fortement, ce qui entraîne un ralentissement des recettes de la Ville également compte tenu des difficultés, comme vous le savez, des transactions immobilières. Nous avons également eu une augmentation de 3 % des bases fiscales décidée par l'État en 2022.

Je rappelle aussi que nous avons continué d'investir pour près de 10 millions d'euros, notamment sur les questions énergétiques. J'ai rappelé les gymnases des Mesnils Pasteur tout à l'heure. Toujours sur les questions environnementales et énergétiques, nous avons également :

- la rénovation de nos écoles ;
- bien évidemment les aménagements de la Rive Gauche ;
- la fin du paiement de l'Espace Pierre Talagrand, complexe sportif et nautique, ce que nous devons à l'Agglomération ;
- ou encore la rénovation de la rue des Commards.

Notre dette reste stable, quoiqu'en légère baisse, à 39 770 000 euros. Il n'y a donc pas d'évolution de ce point de vue. Nous avons au final un autofinancement brut qui ne baisse que de 300 000 euros. Nous nous attendions à plus que cela, mais je vais revenir sur ce sujet. Cependant, cet autofinancement brut se maintient à plus de 5 millions d'euros. Le taux d'épargne brute est à plus de 20 %, ce qui reste très positif, et notre capacité de désendettement (nombre d'années pour nous désendetter si nous ne faisons plus d'exécution budgétaire) est à 7,5 années, en légère hausse, mais elle reste tout à fait satisfaisante.

Néanmoins, et j'en viens ici, même si ce Compte Financier Unique est plutôt bon, l'année 2023 sera très différente. Vous le savez, je l'ai dit au moment de la réalisation du budget en décembre dernier. Nous aurons à 100 % les coûts d'augmentation salariale de nos fonctionnaires territoriaux, avec une augmentation que nous devons intégrer. Celle-ci a été décidée par le Gouvernement, elle doit être de +1,5 % suite aux augmentations de l'année dernière, l'augmentation des prix de très nombreuses matières que nous achetons et l'augmentation du coût de l'énergie bien évidemment. L'année 2023 sera donc différente. Nous avons mis en place, et vous le savez, un plan d'économie d'énergie qui porte ses fruits et que nous allons pouvoir bientôt présenter aux élus, mais cela n'englobera pas la totalité des coûts d'augmentation prévus. Donc, prudence. Il faut bien faire attention : nous sommes sur les comptes 2022, nous ne sommes pas en train de présenter la situation budgétaire 2023 de la collectivité.

J'appelle donc à cette prudence par rapport bien évidemment aux difficultés que rencontrent les collectivités, entre autres, comme les entreprises, et évidemment les particuliers face à l'inflation et aux coûts des énergies. Je laisse la parole à Jean-Pascal FICHÈRE.

M. FICHÈRE : Merci, Monsieur le Maire. Comme cela a été rappelé, c'est la deuxième année que nous présentons ce Compte Financier Unique, mais cette fois-ci, c'est pour l'ensemble des budgets, y compris les budgets annexes.

Peut-être une petite réflexion de base sur ce CFU. C'est vrai que nous sommes encore en période d'expérimentation. Je le dis pour nos collègues qui sont partis. Il faut savoir que dans la mesure où il cumule à la fois le compte administratif et le compte de gestion, ce document est fait à deux mains, entre la collectivité, la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) et la Trésorerie. Nous le faisons en fonction de l'application de la norme M57, et c'est aussi l'application des normes de présentation. Tous les documents sont les mêmes, que ce soit à Belfort ou à Dole. Il est vrai que nous avons encore eu des problèmes de mise au point cette année. C'est pour cela que nous avons encore donné des informations ce matin. En effet, le passage nouveau est plus complexe qu'il n'y semblait. Nous devons donc encore nous améliorer sur certains éléments, mais en tout cas, rassurez-vous, il n'y a pas de volonté de dissimuler quoi que ce soit, bien évidemment, puisque, par définition, c'est très transparent.

Quelques réflexions sur le compte en global. C'est pour la présentation du CFU. S'agissant du compte financier et de ce qu'il faut en retenir en synthèse, vous savez que nous avons une mutualisation de l'ensemble du personnel. Les dépenses sont donc engagées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et répercutées à la Ville de Dole. Si nous raisonnons en net, puisque c'est ce qui va compter pour nos finances, en synthèse, les recettes réelles de fonctionnement évoluent de 2,4 % - nous verrons le détail tout à l'heure - et les dépenses de fonctionnement de +8,4 %. Comme rappelé par le Maire, ce sont

évidemment les gros postes de l'inflation liée à la hausse de la masse salariale suite à l'indexation, la revalorisation salariale et les dépenses d'énergie.

M. le Maire : Il y a un point que je n'ai pas dit tout à l'heure, mais qui me semble être important. Si nous n'avons pas les coûts de masse salariale qui augmentent par décision d'État et les coûts d'énergies, dont nous ne sommes évidemment pas responsables, nous n'aurions pas d'augmentation des coûts de fonctionnement de la collectivité. En effet, nous avons tenu tous les autres budgets en amont du budget principal, parce que nous ne voulions pas d'augmentation de nos budgets. C'est une question de rigueur budgétaire et de bonne tenue de nos comptes.

M. FICHÈRE : C'est bien de le rappeler. Le Maire a rappelé aussi que nous avons 10 millions d'euros d'investissement cette année, dont nous verrons le détail rapidement, et que la dette était stabilisée.

En termes de grandes masses, vous voyez que nous avons des recettes de fonctionnement pour 29 742 000 euros, et des dépenses pour 27 034 000 euros, soit un excédent de 2 708 000 euros. Nous avons le boni qui vient du budget annexe Lotissements, comme évoqué précédemment, pour +267 000 euros. Nous avons ainsi un résultat global de 2 976 000 euros, en progression de 234 000 euros par rapport à 2021.

En ce qui concerne les investissements, nous avons des recettes pour 17 millions d'euros et des dépenses pour 14 millions d'euros, soit un excédent de 3 134 000 euros. En revanche, nous avons des reprises des déficits antérieurs pour 5 millions d'euros. Tout cela nous donne un résultat global cette année de 3 036 000 euros. Vous voyez qu'en termes de résultat global des deux sections, nous sommes à +2 976 000 euros et -3 millions d'euros, ce qui fait que nous sommes quasiment à l'équilibre. Il y a encore des restes à réaliser pour 2 339 000 euros. C'est l'ensemble des dépenses d'investissement qu'il reste à faire, moins les recettes attendues.

Voilà la présentation globale. Nous allons voir le chiffre global. Nous voyons que le total des recettes est à 29 742 000 euros et le total des dépenses à 27 034 000 d'euros. C'est ventilé selon les pôles de dépenses que vous connaissez bien maintenant. Nous allons y venir de manière très synthétique, et bien sûr, nous pourrions redévelopper au gré des questions.

Finances-Fiscalité-Dotations

Le premier pôle concerne l'évolution des recettes financières. Cela a été dit, le premier poste de recettes est la fiscalité directe qui augmente de 3,3 % (bloc bleu). Cette augmentation est liée à celle des bases de la taxe, puisque chacun sait que nous n'avons pas augmenté les taux. La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est en légère augmentation de 1,6 % grâce à la DSU. Le reste est assez stable. Les attributions de compensation sont stables. En revanche, nous avons des cessions d'immobilisation significatives, pour 2 678 000 euros, dont la cession d'IDMM à hauteur de 1,8 million d'euros, plus d'autres cessions notamment sur les zones d'activité au fur et à mesure que les entreprises peuvent s'installer. Les fiscalités indirectes sont aussi en hausse de 150 000 euros. Le Maire a rappelé que c'était la conséquence de l'augmentation des droits de mutation. C'est effectivement une période un peu euphorique, mais je crains qu'elle ne se tasse fortement dans les années à venir. Cela étant, profitons de ce qui est arrivé. Les compensations d'exonérations fiscales sont aussi en hausse, mais ce n'est pas très significatif.

Par ailleurs, les dépenses financières sont assez stables. Ce sont essentiellement les frais financiers à 781 000 euros, contre 772 000 euros l'année précédente. Nous ne sommes pas encore touchés par l'augmentation des taux, mais cela va commencer à monter. Nous sommes dans une période quand même plus délicate, ce que chacun sait.

Administration générale

Vous voyez qu'en net, nous avons des dépenses stables à hauteur de 2 997 000 euros, des recettes en augmentation qui proviennent essentiellement des concessions et des redevances funéraires, le contrat ayant été revu. Nous avons des mises en place de titres et des droits de stationnement, de places en augmentation, ce qui explique l'augmentation de nos recettes. Néanmoins, le coût net est en diminution, à 2 267 000 euros, contre 2 556 000 euros l'année précédente.

Moyens et ressources

Nous sommes sur des recettes à hauteur de 2 077 000 euros en net, contre 1 734 000 euros. Nous voyons que les dépenses sont bien stabilisées à hauteur de 2 517 000 euros. En revanche, les recettes plongent (440 000 euros), puisque nous avons vendu IDMM et nous n'avons plus les loyers qui étaient de l'ordre de 200 000 euros par an. D'où l'augmentation des dépenses nettes sur ce poste des moyens et ressources.

Actions sociales

Nous voyons que le coût net est assez stable, à hauteur de 941 000 euros, contre 885 000 euros l'année précédente, avec des ajustements techniques. Il y a un peu d'augmentation de dépenses, mais rien de significatif. En tout cas, nous sommes sur une reconduction des postes des années précédentes.

Actions éducatives

Nous avons à la fois des baisses en dépenses et en recettes. En net, nous voyons que nous sommes au même montant, à 2 939 000 euros, contre 3 016 000 euros. Nous avons eu des contributions en légère augmentation, notamment sur la facturation aux familles et les subventions de la CAF. Nous avons eu des dépenses aussi en regard. En net, vous voyez que nous sommes relativement constants à hauteur de 2,9 millions d'euros.

Sports

Le coût net est en augmentation assez forte cette année, à hauteur de 754 000 euros. Cette augmentation est surtout liée aux manifestations qui ont eu lieu, notamment le Tour de France qui a demandé un effort particulier pour le financement de cette opération un peu exceptionnelle. Nous avons eu aussi des subventions en regard, mais nos augmentations de dépenses expliquent l'essentiel de nos dépenses, sachant que les subventions aux associations ont été reconduites à hauteur de 300 000 euros, sans surprise.

Actions culturelles

Le budget de la culture est lui aussi stable, à hauteur de 2 061 000 euros. Les dépenses ont légèrement augmenté, à hauteur de 2 280 000 euros. Les recettes ont également légèrement augmenté. C'est la raison pour laquelle nous arrivons à une stabilité du coût net. Par ailleurs, l'événementiel a coûté un peu plus cher cette année, parce que nous sommes revenus à une année normale, l'année 2021 étant encore perturbée, notamment pour « Cirque et Fanfares », pour des manifestations comme celle-ci qui ont repris un peu leur rythme de croisière en 2022. Il y a eu aussi quelques dépenses exceptionnelles cette année notamment liées à l'année PASTEUR, ce qui fait qu'il y a eu des participations notamment sur l'exposition à la maison natale de PASTEUR, à laquelle nous avons contribué. D'où quelques augmentations à ce titre.

Aménagement et attractivité du territoire

Nous sommes sur des sommes modestes. Les pavés sont hauts, mais cela ne fait que 245 000 euros, contre 281 000 euros en coût net. La baisse des dépenses s'explique surtout par les opérations façades qui ont été beaucoup moins nombreuses en 2022. De gros efforts avaient été faits les années antérieures. Les maisons fleuries ont légèrement diminué, mais c'est un peu le hasard des années. Pour le reste, c'est constant, et c'est notamment les dépenses liées au droit des sols, au foncier, mais ce n'est pas très significatif maintenant, l'essentiel des dépenses liées à l'urbanisme étant passé au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Services techniques

Pour eux, c'est plutôt une bonne chose. Ils sont restés stables à hauteur de 6 040 000 euros, contre 5 932 000 euros en coût net, avec une légère augmentation des dépenses, à hauteur de 6 373 000 euros et une légère augmentation des recettes. Les budgets sont relativement stables malgré l'augmentation des dépenses, notamment sur les matières premières. Le budget Garage a augmenté de 113 000 euros, augmentation liée surtout aux prix des matériaux, plus l'énergie qui a augmenté (139 000 euros). Nous avons eu des recettes un peu exceptionnelles cette année, notamment des ventes de bois (193 000 euros), ce qui a permis de gommer une peu l'augmentation des dépenses que je viens d'évoquer.

Zoom sur l'énergie

Vous avez ensuite un petit focus sur les dépenses de fonctionnement. Le Maire en a parlé. C'est intéressant. Nous avons mis en regard, en rouge, le coût fictif de là où nous irions si nous ne faisons rien. Nous voyons que nous serions à 1 992 000 euros si nous n'avions rien fait en 2022. En fait, nous sommes à 1 660 000 euros. Cela s'est donc plutôt bien tenu. Par ailleurs, l'année suivante, nous serions sur 2 986 000 euros, et nous voyons que nous atteindrions 2 686 000 euros. Nous sommes néanmoins en augmentation forte, mais elle est bien moins forte que si nous n'avions rien fait, si nous étions restés les bras ballants, mais vous le savez.

Masse salariale

Elle est en légère augmentation, à 11 912 000 euros, contre 11 443 000 euros. Vous voyez que nous avons 12 281 000 euros de dépenses, en baisse, mais les recettes sont aussi en baisse. Cela provient surtout de la mutualisation. Il y a un petit commentaire en bas de la diapositive, que vous pouvez peut-être lire. Ce sont les dépenses en augmentation pour 470 000 euros qui proviennent :

- du relèvement de l'indice minimum (110 000 euros) ;
- de l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 (130 000 euros) ;
- de la revalorisation du SMIC (45 000 euros) ;
- du Glissement Vieillesse Technicité, le fameux GVT (100 000 euros) ;
- de la convention de service commun avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (85 000 euros).

C'est à signaler. Il faut féliciter les services, parce que cela prouve une bonne maîtrise de toutes ces dépenses. Il est évident que c'est le poste le plus sensible de notre commune, et nous le savons. Il faut être très vigilant, les services le sont et nous ne pouvons que les féliciter. Voilà pour le passage en revue de l'ensemble des postes.

Évolution de l'épargne brute

Nous pouvons passer aux synthèses. Elles ne sont peut-être pas très visibles, mais vous avez cela dans vos dossiers. La fiscalité brute passe à 16 105 000 euros, contre 15 569 000 euros. Les augmentations que j'ai évoquées tout à l'heure sont essentiellement liées à l'augmentation des bases et décidées par l'État. Après quelques régularisations, en termes de fiscalité nette, nous sommes à 16 095 000 euros, contre 15 527 000 euros. Comme je vous l'ai dit, la DGF est en légère augmentation de 90 000 euros, à 5,7 millions d'euros. Les autres recettes de fonctionnement sont assez stables, à hauteur de 4,2 millions d'euros. C'est ainsi que nos recettes globales sont à hauteur de 26 090 000 euros, contre 25 433 000 euros. Les dépenses augmentent et passent de 19 823 000 euros à 20 770 000 euros. Cette augmentation est due à la masse salariale qui augmente de 500 000 euros, à hauteur de 11 912 000 euros, et aux frais généraux qui augmentent également de 500 000 euros, à hauteur de 8 858 000 euros.

Par conséquent, nous dégageons un autofinancement brut de 5 320 000 euros, en léger tassement par rapport à l'année précédente, mais il est encore bien contenu grâce à cette structure de produits et de dépenses.

Évolution du taux d'épargne brute

Comme vous le voyez, il y a un léger tassement, mais nous sommes encore à 20,4 %. Nous estimons que le seuil prudentiel est à 10 %. Dans la mesure où nous sommes largement au-dessus, nous sommes dans une situation tout à fait raisonnable et plutôt prudente.

Détail des opérations d'équipement et investissements marquants en 2022

En termes de dépenses d'équipement par secteur, c'est l'ensemble des tableaux, et vous l'avez vu dans votre dossier, c'est plus facile à lire. J'ai fait un petit résumé que vous avez à l'écran et qui permet d'être plus explicite sur les gros projets qui ont généré des dépenses en 2022.

Le premier projet concerne le COSEC (COmplexe Sportif Évolutif Couvert). Ne regardez pas trop les recettes en regard, les recettes dépendant des dates de versement des subventions, plus précisément des notifications. Il n'y a donc pas forcément de lien direct. En tout cas, nous avons dépensé 1 141 000 euros sur le COSEC.

Le deuxième projet concerne l'Espace Talagrand. Nous avons 2,3 millions d'euros en dépenses (dernière tranche payée). Pour le PMME des écoles, nous avons payé une première tranche de 864 000 euros. Pour l'école des Commards qui s'est bouclée en 2022, ce sont 699 000 euros. Les travaux de la Rive Gauche ont commencé et nous avons dû engager 647 000 euros. Pour le théâtre, nous avons le solde de l'opération pour 523 000 euros. Pour le coup, il y a eu beaucoup de retard de subventions à recevoir, mais je crois qu'elles ont toutes été reçues à ce jour. Pour l'hôtel de ville, ce sont tous les travaux d'isolation, surtout de menuiserie, que nous avons engagés pour 314 000 euros. Pour le centre Schweitzer, nous avons le solde pour 239 000 euros (Restos du Cœur).

Les 140 000 euros pour l'Arsenal concernent les travaux du toit qui menaçait de s'effondrer. Il était donc temps de nous y mettre, cela s'est fait, cela avance, mais il y aura peut-être encore des dépenses sur 2023. Nous avons commencé les dépenses pour l'éclairage public, mais ce n'est pas fini. Cela concerne tout le passage à la LED. Un plan a été mis en place dans le cadre de notre plan d'économie d'énergie que vous connaissez. Nous avons enfin la vidéosurveillance. Nous poursuivons les développements, ce qui était nécessaire et important.

Le financement des investissements 2022

Nous avons vu que nous avons un autofinancement brut de 5,3 millions d'euros, une annuité de la dette de 4 334 000 euros, en léger tassement par rapport à l'année précédente, mais ce n'est pas très significatif. Nous avons un autofinancement hors recettes d'investissement, donc une épargne nette de 986 000 euros, contre 1 175 000 euros. Nous avons d'autres recettes courantes d'investissement, notamment le FCTVA (Fonds de Compensation de TVA), des amendes de polices, quelques recettes qui viennent là-dedans et qui contribuent à notre autofinancement qui est à hauteur de 2 026 000 euros. Ne vous inquiétez pas, il y a un gros chiffre, parce qu'il y a une grosse régularisation en 2022 de la part de l'État concernant des récupérations de TVA omises l'année précédente et que nous avons pu faire valoir en 2022. Nous avons un autofinancement cette année à hauteur de 3 millions d'euros. Ce montant est revenu à un niveau assez important, mais avec ce rattrapage de FCTVA. Sinon, nous serions dans un même ordre d'idée que l'année précédente, autour de 2,2 millions d'euros.

Comme nous vous l'avons évoqué au cours des deux présentations, nous avons des produits à hauteur de 6,8 millions d'euros. C'est l'ensemble des cessions et les subventions que nous avons obtenues. Cela nous fait un autofinancement net de 9 817 000 euros. Nous avons vu que nous avons dépensé 11 millions d'euros dans l'année. Nous avons un emprunt mobilisé à hauteur de 3,5 millions d'euros et nous avons reconstitué un peu de fonds de roulement pour la différence.

M. Le Maire : J'ajoute juste un petit point, si tu le permets. Nous avons emprunté 3,5 millions d'euros en 2022 et 3,5 millions d'euros en 2021. Je rappelle que pour le budget 2023, nous emprunterons 2,5 millions d'euros et non 3,5 millions d'euros. Nous avons pris l'engagement en décembre de désendetter la Ville de 1 million d'euros du fait que nous emprunterons 1 million d'euros de moins que d'habitude, ce qui fait que nous aurons de facto moins d'investissement tout simplement parce que nous avons moins de capacité en 2023 qu'auparavant. Je l'avais dit au moment du budget. Comme tout bon ménage, emprunter n'est pas un problème du moment que l'on a des recettes et des moyens chaque année pour rembourser. Comme nous sommes au moment du budget 2023, et cela va probablement se vérifier, sur une vraie baisse de notre autofinancement, de facto, nous adaptons notre endettement à notre nouveau niveau de recettes pour payer ces emprunts. Nous pourrions continuer à 3,5 millions d'euros, mais nous dégraderions certains ratios même si nous avons encore de la marge. Je rappelle que le budget 2023 est un budget de prudence.

M. FICHÈRE : Vous avez justement un petit focus sur la dette.

Évolution de la dette au 31/12/2022

Vous voyez que la dette est restée stable, à hauteur de 39,8 millions d'euros, en léger tassement. La charge de la dette a diminué. Elle est passée à 13,7 % contre 14,4 % l'année précédente, et la capacité de désendettement est passée de 7,1 à 7,5 ans, sachant que le seuil de danger se situe entre 12 et 15 ans. Nous sommes donc largement en dessous et il n'est pas souhaitable de monter à 12 ou 15 ans. Ce n'est pas ce que nous avons envie d'atteindre. Par ailleurs, nous pouvons souligner que l'année 2022 est encore une année très faste. En effet, nous avons souscrit deux emprunts pour un montant total de 3,5 millions d'euros, soit 2,5 millions d'euros auprès de la Banque Postale sur 20 ans à 0,9 %, ce qui est très intéressant, et 1 million d'euros auprès de la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations) sur 20 ans à 0,69 %. Aujourd'hui, nous ne sommes pas loin des 3 ou 4 % de taux d'intérêt. C'est donc plutôt une bonne chose, et nous avons encore bien profité de l'élan sur lequel nous étions. Notez que le taux moyen de la dette est de 2,11 %. Nous n'avons pas de produit structuré ni de dette à risque, je vous rassure.

Budgets annexes

Pour terminer et avant d'ouvrir les débats, nous n'avons que deux budgets annexes en ce qui concerne la Ville. C'est donc assez simple. Il y a le budget annexe Lotissements sur lequel je ne reviens pas. Nous avons dit que nous le soldions avec un excédent de 267 000 euros. Au niveau du budget annexe Stationnement, il y a peu des choses. Vous avez les recettes qui représentent l'ensemble des paiements pour 120 000 euros, des dépenses de fonctionnement pour 44 000 euros qui correspondent à l'ensemble des maintenances et des travaux d'entretien réalisés. Nous sortons ainsi un résultat de 76 000 euros. Le résultat précédent de 71 000 euros est reporté. Nous avons ainsi un résultat de clôture de fonctionnement à hauteur de 147 000 euros.

Par ailleurs, nous avons réalisé 173 000 euros d'investissement. J'ai vu que nous avons résolu notamment des problèmes de paiement automatique. Nous avons des recettes d'investissement pour 24 000 euros, ce qui correspond à des recettes que nous avons obtenues ou des subventions. Nous avons ainsi un résultat de 150 000 euros de dépenses, des excédents reportés à hauteur de +241 000 euros ; « 241-150 », ce qui nous fait un excédent global et un résultat de clôture en investissement à hauteur de +92 000 euros. Nous avons donc un budget qui nous permet de manœuvrer tranquillement.

Voilà, mes chers collègues, pour cette présentation assez rapide et non exhaustive.

M. le Maire : Habituellement, nous donnons la parole à l'opposition, qui, depuis quelques années, ne nous dit pas grand-chose de plus que d'habitude finalement. Un compte administratif, ou un Compte Financier Unique, c'est aussi l'occasion de dire « si nous étions aux affaires, nous ferions comme cela, nous proposerions autre chose, nous proposerions telle ou telle autre politique. Au lieu d'avoir telles recettes, telles dépenses, au lieu d'avoir investi ici et là, nous aurions fait et nous ferions autrement », c'est-à-dire un projet alternatif. Toutefois, même quand ils sont là, il n'y a pas de proposition alternative sur ces budgets ou ces comptes administratifs. D'ailleurs, je le leur dis chaque année, même en leur présence. C'est dommage, parce que cela permettrait une confrontation de politiques sur le fond, pour voir ce qu'ils feraient de différent ou ce qu'ils ne feraient plus. Il faut aussi le dire, parce que lorsque l'on veut présenter un projet autre, il faut aussi dire ce que l'on ne ferait plus pour que tout le monde le sache bien.

Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je vais sortir de la salle comme le veut la règle. Je laisse la parole à la première adjointe pour le vote.

Mme MANGIN : Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX quitte quelques instants la séance le temps du vote du Compte Financier Unique 2022 et cède la présidence à Madame Isabelle MANGIN.

Mme MANGIN : Monsieur le Maire étant sorti, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver pour les budgets suivants, le Compte Financier Unique (CFU) de la Ville de Dole pour l'exercice 2022, tels qu'établis par Madame la Comptable Publique, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, et n'appelant ni observation ni réserve de sa part :

- budget principal (nomenclature M57) ;
- budget annexe Lotissements (nomenclature M57) ;
- budget annexe Stationnement (nomenclature M4).

Tout le monde est-il d'accord pour faire un vote unique pour tous les budgets ? Merci. Y a-t-il des gens qui sont contre ou qui s'abstiennent ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le Compte Financier Unique (CFU) de la Ville de Dole pour l'exercice 2022.

Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX rejoint la séance.

M. le Maire : Nous passons au rapport suivant. La parole est à Daniel GERMOND.

RAPPORT N° 12 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES POUR L'EXERCICE 2022

DCM 2023-033

M. GERMOND : Merci, Monsieur le Maire. Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- budget principal : 2 975 624,36 euros d'excédent en réserves ;
- budget annexe Lotissements : 266 878,65 euros d'excédent ;
- budget annexe Parcs de Stationnement : 147 257,68 euros d'excédent en report à nouveau.

M. le Maire : Merci pour ces propositions d'affectation au budget principal. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport et ces affectations sont approuvés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'affectation du résultat d'exploitation du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2022.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 13.

RAPPORT N° 13 : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

DCM 2023-034

M. le Maire : Avant de laisser la parole à Jean-Pascal FICHÈRE pour la présentation, je voudrais d'abord rappeler que nous venons d'affecter les excédents de 2022 au budget 2023 et nous allons les reprendre dans ce budget supplémentaire qui est là pour apporter quelques suppléments de recettes ou de dépenses que nous ne connaissions pas au mois de décembre dernier lorsque nous avons fait le budget. C'est donc un premier rapport pour l'année 2023.

M. FICHÈRE : Je pense que vous avez le document sous les yeux. Je vais vous le commenter. Il est simple. Nous allons juste passer aux chiffres significatifs. Nous allons commencer par les sections d'investissement. La première ligne concerne les reports, ce que nous avons évoqué tout à l'heure, c'est-à-dire l'ensemble des dépenses qui n'ont pas été réalisées en 2022, mais qui étaient engagées pour des projets engagés et nous avons l'ensemble des recettes. Nous avons ainsi 3 672 000 euros de dépenses et 1 332 000 euros de recettes. Vous avez vu que nous avons constaté un déficit de la section d'investissement de 3 035 000 euros que nous reprenons en dépenses et nous avons constaté un excédent de fonctionnement capitalisé de 2 975 000 euros, ce qui correspond à l'affectation de résultats qui vient d'être proposée, affectation dite en report à nouveau, que nous remontons au budget. Cela veut dire que lorsque nous faisons toutes les reprises, nous avons 6,7 millions d'euros de dépenses et 4,8 millions d'euros de recettes.

De la section de fonctionnement, nous remontons 627 000 euros. Nous verrons que ce sont des excédents de la section de fonctionnement que nous proposons d'affecter ici. Après, il y a de nombreuses opérations d'ordre, dont je vous fais grâce, parce que cela ne change pas grand-chose. Néanmoins, concernant les choses nouvelles, ce qui est plus important, nous avons :

- des études diverses inscrites pour 42 000 euros ;
- l'acquisition foncière (terrain rue de Crissey) pour 70 000 euros avec, en contrepartie, une cession foncière correspondant à une vente de terrain à Crissey pour 72 000 euros (opération neutralisée) ;
- au niveau du tennis, la création d'un terrain de padel pour 84 000 euros, mais il y a une participation attendue du club pour 70 000 euros, soit un net de 14 000 euros ;
- divers travaux de bâtiments pour 142 000 euros ;
- un fonds vert en recettes de 200 000 euros fléchés d'après ce qui a pu être négocié.

Nous avons un emprunt inscrit pour 2,5 millions d'euros pour équilibrer la section, mais évidemment, il n'a pas vocation à être débloqué. Nous ferons en sorte de ne pas en avoir besoin, comme cela vous a été annoncé. Cela nous permet d'équilibrer notre section d'investissement à hauteur de 8 719 000 euros.

En ce qui concerne le fonctionnement, nous avons assez peu de lignes de dépenses nouvelles. Nous avons réduit les dépenses du budget d'électricité de 100 000 euros, notre plan d'économie d'énergie nous permettant de réduire les dépenses que nous avons inscrites. Cela nous dégage donc 100 000 euros et cela nous permet de financer notamment les subventions aux associations pour 100 000 euros. Vous vous rappelez que nous avons gardé en suspens 100 000 euros pour les associations, nous avons eu les aides à l'énergie, le bouclier énergétique qui nous permet de réduire notre budget d'énergie. C'étaient les engagements pris par notre Maire et ils vont être honorés par ce budget supplémentaire.

Les autres dépenses correspondent à des prestations de divers marchés (47 500 euros), plus 10 000 euros de dépenses diverses. Nous avons quand même une hausse du taux du Livret A pour 80 000 euros. Parmi notre panel d'emprunts, nous avons des emprunts assis sur le taux du Livret A. Celui-ci augmentant, nous devons faire face à l'augmentation des dépenses. Nous aurons ainsi une augmentation en 2023, comme je vous l'ai dit tout à l'heure. Nous avons des annulations de titres pour 11 000 euros, une reprise de provisions anciennes pour 50 000 euros. Ce sont des écritures techniques qui n'influent pas sur le flux financier. Tout cela nous fait un total de fonctionnement à 776 000 euros. Vous voyez qu'il y a assez peu d'opérations nouvelles, mais il y a de nombreuses reprises, comme c'est l'objet pour des budgets supplémentaires.

Si vous avez des questions, je reste bien sûr à votre disposition.

M. le Maire : Je crois qu'il est important de rappeler cette question de l'aide aux associations. Je vais dire aussi que lorsque nous avons fait le budget 2023 au mois de décembre, nous avons dit que nous baisserions les subventions de 10 % aux associations si et seulement si nous n'avions pas d'aide de l'État pour les difficultés énergétiques qui touchaient les collectivités. Je rappelle que nous avons environ 1,7 million d'euros de frais d'énergie jusqu'à maintenant et que nous tablons sur 3 millions d'euros, soit quasiment le double, en termes de coût énergétique, tout cela sans plan d'économie d'énergie. Avec le plan que nous avons mis en place, j'espère que nous serons évidemment avec un écart beaucoup plus faible. Il n'en demeure pas moins que nous avons eu besoin en décembre de réduire notre train de vie pour 2023 et nous avons demandé un effort à toutes et à tous, y compris aux associations, mais pas seulement. Nous avons retiré des animations ici ou là, nous avons baissé nos budgets événementiels, etc. Tout le monde a donc pris sa part.

Pour les associations, c'est toujours plus compliqué, parce qu'elles ont aussi des coûts. Entretemps, nous avons obtenu une aide de l'État qui correspond à peu près aux 10 %, autour de 120 000 euros sur le 1,2 million d'euros de subventions que nous donnons aux associations. Je rappelle que ce montant de 120 000 euros est très faible par rapport aux centaines de milliers d'euros supplémentaires de coût de l'énergie supportés par la collectivité. Il ne faut pas croire que le bouclier énergétique aux collectivités soit un apanage extrêmement profitable aux collectivités. Nous en sommes loin. C'est un geste, ce qui est déjà bien, mais nous sommes loin de la prise en charge de la totalité des coûts supplémentaires. Je pense qu'il était important au mois de décembre, justement, de montrer à l'État que nous en étions à baisser les

subventions aux associations s'il ne nous apportait pas d'aide. Par ailleurs, nous renforçons aussi dans ce budget supplémentaire le passage en LED de notre parc d'éclairage public. Je crois que c'est aussi important de le rappeler.

Avez-vous des questions là-dessus ? S'il n'y a pas de question, je vais mettre aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas non plus. Ce budget supplémentaire est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget supplémentaire 2023.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 14. La parole est à Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE.

RAPPORT N° 14 : MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2023

DCM 2023-35

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Chers collègues, bonsoir. La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 16 mars 2023 a validé le principe d'une révision libre des attributions de compensation des communes. Cet avis a été confirmé par le Conseil Communautaire du 23 mars 2023 conformément aux dispositions du Pacte de Solidarité Fiscal et Financier (PSFF) approuvé en avril 2021. Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant de l'Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle pour la Ville à hauteur de 3 816 055 euros pour l'année 2023.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est adopté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le montant de l'Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle pour la Ville à hauteur de 3 816 055 euros pour l'année 2023.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 15. C'est justement suite aux modifications budgétaires que nous avons faites, l'attribution des subventions aux associations hors sport, puisque nous l'avons déjà fait lors du précédent Conseil devant le besoin des associations sportives. La parole est à Jean-Pierre CUINET.

RAPPORT N° 15 : ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES ASSOCIATIONS POUR 2023

DCM 2023-036

M. le Maire : Je précise d'ores et déjà que ne prendront pas part au vote ni au débat Isabelle MANGIN à cause de son poste de trésorière au Saint-Jean, Madame JEANNET, vice-trésorière, Madame DEMORTIER-BLANC qui siège au sein du CNDR (Cercle des Nageurs de Dole et de sa Région), Monsieur Mohamed MBITEL, président du Jura Dolois Football, Madame Laetitia CUSSEY, membre du Conseil d'Administration du Promo Sport Dole-Crissey et Maryline MIRAT, présidente de Dole Sup. La parole est à Monsieur CUINET.

M. CUINET : Merci, Monsieur le Maire. Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2023, ainsi que la subvention de fonctionnement au CCAS ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions individuelles à intervenir, et notamment les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations dont le montant attribué dépasse 10 000 euros.

Les montants proposés par services sont les suivants :

Service	Montant proposé en 2023
Cabinet du Maire	7 000 euros
Ressources Humaines (COS)	7 000 euros
Action sociale - Santé	325 900 euros
Actions éducatives	10 250 euros
Événementiels	111 170 euros
Vie associative	293 669 euros
Sports	600 euros
Subvention de fonctionnement au CCAS	470 000 euros

M. le Maire : *Merci. Ce qu'a redit Jean-Pierre CUINET est important. Il s'agit de ce soutien réaffirmé à nos associations. Il n'en demeure pas moins que je voudrais quand même rappeler qu'indépendamment des moyens financiers, il y a aussi un soutien important dans le domaine de la logistique et de ce que nous pouvons apporter aux collectivités ou aux associations par la collectivité chaque année, tous les weekends. En ce moment, il y a les repas de voisins et bien évidemment, il y a beaucoup d'activités dans les associations, les fêtes d'école et autres, ce qui génère aussi une activité très forte pour les services, notamment techniques. Je crois qu'à Dole, lorsque l'on compare avec d'autres collectivités, ce n'est pas le Maire de Dole qui le dit, mais ce sont notamment les adjoints – je pense à l'adjointe aux Sports, Sylvette MARCHAND – qui racontent que lorsque l'on reçoit d'autres clubs et que l'on remet des coupes ou des médailles, ils nous disent souvent qu'ils n'ont pas forcément tout cela. Certaines communes ou intercommunalités font payer les salles ou dès lors qu'il y a du matériel apporté. Notre collectivité met à disposition gratuitement des salles et des matériels. C'est aussi évidemment important pour toutes celles et tous ceux qui bénéficient de cela.*

Y a-t-il d'autres questions ou observations ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'attribution des subventions ci-dessus aux associations pour l'année 2023, ainsi que la subvention de fonctionnement au CCAS.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 16. La parole est à Jean-Philippe LEFÈVRE.*

RAPPORT N° 16 : MANDAT CONFIE A LA SPL HELLO DOLE POUR LA GESTION DE LA PROGRAMMATION DES SPECTACLES ET EVENEMENTS CULTURELS (SAISON 2023/2024)

DCM 2023-037

M. LEFÈVRE : *Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues. Ce rapport est un peu dans la suite finalement du rapport que nous avons entendu tout à l'heure sur les saisons 2022. Pour la saison 2023-2024, il convient de confier, comme nous le faisons depuis plusieurs années, un nouveau mandat à la SPL Hello Dole pour l'accueil et l'organisation de certains spectacles et événements programmés et plus précisément pour les spectacles organisés à La Commanderie. Comme Monsieur le Maire l'a précisé, ils seront présentés plus spécifiquement à la rentrée.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention de mandat avec la SPL Hello Dole ;*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit mandat.*

M. le Maire : *Merci. Ne prendront pas part au vote ni au débat, parce qu'administrateurs de la société publique Hello Dole à laquelle nous allons confier une activité, moi-même, Jean-Pierre CUINET, Alexandre DOUZENEL, Jean-Philippe LEFÈVRE, Patricia ANTOINE et les administrateurs au sein de l'Agglomération Messieurs FICHÈRE et PÉCHINOT.*

Y a-t-il des questions sur le sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention de mandat avec la SPL Hello Dole pour la gestion de la programmation des spectacles et événements culturels (saison 2023/2024).

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 17. La parole est à Jacques PÉCHINOT.*

RAPPORT N° 17 : MANDAT CONFIE A LA SPL HELLO DOLE POUR LA GESTION DES SALLES MUNICIPALES ET EVENEMENTS AFFERENTS

DCM 2023-038

M. le Maire : *Ne prendront pas part au vote ni au débat, parce qu'administrateurs de la société publique Hello Dole à laquelle nous allons confier une activité, moi-même, Jean-Pierre CUINET, Alexandre DOUZENEL, Jean-Philippe LEFÈVRE, Patricia ANTOINE et les administrateurs au sein de l'Agglomération Messieurs FICHÈRE et PÉCHINOT.*

M. PÉCHINOT : *Merci, Monsieur le Maire. Afin de pouvoir coordonner plus efficacement les actions liées à l'organisation d'événements sur le territoire, et dans la continuité des trois années écoulées, la Ville souhaite renouveler la convention de mandat avec la SPL Hello Dole pour la gestion de certaines de ses*

salles municipales. Dans le cadre de ce mandat, la Ville met à disposition de la SPL tous les moyens nécessaires à l'exercice de cette mission, et notamment les bâtiments, matériels et mobiliers nécessaires à l'exploitation des lieux. La durée du mandat est fixée à un an, renouvelable deux fois.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention de mandat avec la SPL Hello Dole ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit mandat.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention de mandat avec la SPL Hello Dole pour la gestion des salles municipales.

RAPPORT N° 19 : RAPPORT D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2022

DCM 2023-040

M. le Maire : Le rapport n° 19 concerne l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine 2022. J'ai expliqué tout à l'heure dans le document financier unique que cette dotation augmentait. Je précise que ce n'est pas la Dotation Globale de Fonctionnement qu'ont toutes les collectivités, mais c'est une dotation particulière. En effet, Dole ayant sur son périmètre, dans sa limite communale, un quartier Zone Urbaine Sensible (ZUS), à savoir le quartier des Mesnils Pasteur, puisqu'il y a des actions particulières de conduite, nous bénéficions d'une dotation de l'État à cet effet. Cette dotation s'est élevée à 1 417 014 euros en 2022, contre 1 263 240 euros en 2021. Il nous est demandé de faire un rapport sur l'utilisation de ces crédits, ce qui est parfaitement normal.

J'indiquerai tout d'abord qu'il y a un Programme de Rénovation Urbaine – c'est le nom donné – sur ce quartier, qui a conduit à la rénovation des travaux sur les gymnases, dont j'ai parlé tout à l'heure, Josette-Tournier, Quentin-Fillon-Maillet pour l'année 2022 à hauteur de 930 000 euros. Il y a eu plus de budget que cela, puisque la rénovation des deux gymnases a un coût de 3 millions d'euros, mais certains travaux ont été aussi sur le budget 2021. Il y a eu également la démolition du pôle Courbet, ancienne école qui accueillait auparavant les Loisirs Populaires, les Restos du Cœur pour construire la nouvelle école périscolaire, extrascolaire, et la crèche Saint-Exupéry qui va commencer dans les prochaines semaines. Nous avons sur ce sujet mis des budgets de démolition.

Nous avons également l'extension du Centre Schweitzer qui accueillait auparavant la CAF, celle-ci étant partie dans les locaux de la Sécurité Sociale juste à côté, au bord de la rue Laurent-Thouvery et nous avons relogé les Restos du Cœur dans ce centre pour 195 000 euros. Le coût total des travaux sur le quartier prioritaire s'élève ainsi à 1 143 000 euros.

Nous avons bien sûr aussi d'autres coûts, l'antenne politique de la Ville qui est présente, mais surtout des actions avec un peu de communication, la gestion urbaine de proximité sur un certain nombre de problématiques sur le quartier. Je n'oublie pas notamment l'aide importante à la Régie de quartier qui entretient ce quartier, à hauteur de 142 000 euros TTC en coût de fonctionnement. Nous avons aussi bien évidemment la gestion du centre social Olympe de Gouges sur le quartier. Il ne faut pas oublier non plus son coût de fonctionnement (432 500 euros), les subventions pour différentes actions à l'association « Femmes Debout » présente sur le quartier. Je pense aussi à la subvention aux Restos du Cœur (2 500 euros) ou encore les actions pour les animations des jeunes adolescents de 13-18 ans pour les Loisirs Populaires à hauteur de 30 000 euros.

Voilà un certain nombre de dépenses qui, en plus des dépenses d'investissement, justifient largement ces 1 417 000 euros de DSU. Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas. C'est une prise d'acte, si cela n'a pas changé par rapport à d'habitude. Il n'y a donc pas de vote sur ce sujet.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'utilisation des crédits de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour l'année 2022.

Je reviens au rapport n° 18 présenté par Jean-Philippe LEFÈVRE.

RAPPORT N° 18 : CONVENTION AVEC LA SOCIETE DES AUTEURS DANS LES ARTS GRAPHIQUES ET PLASTIQUES (ADAGP) POUR LE MUSEE DES BEAUX-ARTS

DCM 2023-039

M. LEFÈVRE : *Merci. Il s'agit d'une convention avec la Société des Auteurs Dans les Arts Graphiques et Plastiques pour le Musée des Beaux-Arts, que nous avons d'ailleurs vu en commission sous la présidence de Sylvette MARCHAND et où seule la majorité était présente. Il s'agit d'une convention très simple. Nous sommes amenés assez régulièrement, aussi bien dans les documents du Musée que dans les documents de communication de la Ville, à utiliser des œuvres d'art d'artistes vivants qui disposent d'un juste droit à la création artistique. La Société des Auteurs Dans les Arts Graphiques et Plastiques gère d'une façon globale les droits de ces auteurs.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver le projet de convention avec la Société des Auteurs Dans les Arts Graphiques et Plastiques pour le Musée des Beaux-Arts ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.*

M. le Maire : *Merci. Y a-t-il des observations, des commentaires ou des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet de convention avec la Société des Auteurs Dans les Arts Graphiques et Plastiques pour le Musée des Beaux-Arts.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 20 présenté par Monsieur REBILLARD.*

RAPPORT N° 20 : CESSION DE TERRAIN A MONSIEUR GIRARDOT

DCM 2023-041

RAPPORT N° 21 : CESSION DE TERRAIN A MADAME MORINA ET MONSIEUR BEHLULI

DCM 2023-042

Les rapports n° 20 et 21 sont présentés conjointement.

M. REBILLARD : *Bonsoir. Merci, Monsieur le Maire. C'est un résumé des rapports n° 20 et 21.*

Madame MORINA et Monsieur BEHLULI ainsi que Monsieur GIRARDOT sont nouvellement propriétaires de parcelles avenue de Landon et rue du 19 mars 1962. Toutefois, l'accès au domaine public est bloqué par des parcelles privées appartenant à la Commune. Lors de l'acquisition de leurs parcelles à bâtir respectives, les nouveaux propriétaires ont sollicité de la Ville la possibilité d'acquérir ces emprises foncières. Après étude de leurs requêtes, il apparaît que les bandes de terrain sollicitées ne présentent pas d'intérêt pour la collectivité et sont indispensables aux deux futurs projets des demandeurs.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'approuver la cession à Madame Selvete MORINA et Monsieur Jeton BEHLULI, demeurant 1 rue du Bastion à Pontarlier, des parcelles AN n° 566 de 35 centiares et AN n° 567 de 47 centiares, soit une superficie totale de 82 centiares ;*
- *d'approuver la cession à Monsieur Jean-Michel GIRARDOT, demeurant 10 rue Claude-Antoine-Bougauld à Dole, de la parcelle AN n° 565 d'une surface de 98 centiares ;*
- *de préciser que ces cessions seront réalisées moyennant le prix de 24 euros du mètre carré ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tout document y afférent.*

M. le Maire : *Merci pour cette présentation de ces deux ventes de terrain rue du 19 mars 1962 et avenue de Landon. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ces rapports sont approuvés.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les cessions de terrains à Monsieur GIRARDOT, ainsi qu'à Madame Selvete MORINA et Monsieur Jeton BEHLULI.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 22. La parole est de nouveau à Jean-Michel REBILLARD.*

RAPPORT N° 22 : CESSION DE TERRAIN A MADAME ET MONSIEUR MARCHISET

DCM 2023-043

M. REBILLARD : Merci. Par délibération du 29 juin 2022, le Conseil Municipal avait validé la vente d'un lot à bâtir de 857 mètres carrés, sis chemin des Noches, mais suite à l'annulation de la réservation par l'acquéreur initial, le terrain est de nouveau disponible à la vente. Madame et Monsieur MARCHISET ont manifesté leur intérêt pour ce lot.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession à Madame et Monsieur Guillaume MARCHISET demeurant 26A rue Jean Lejeune à Dole, des parcelles BN n° 487 et 491 (lot n° 3) pour une superficie totale de 857 mètres carrés, desservi par la rue Jean Mermoz, moyennant le prix de 80 euros hors taxes du mètre carré, soit 96 euros TTC du mètre carré ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir et tout document y afférent.

M. le Maire : Merci. Nous sommes ici dans le secteur des Noches. Nous avons trois parcelles à vendre. Il ne nous en reste plus qu'une, je crois.

M. REBILLARD : Oui. Il s'agit de la parcelle n° 2.

M. le Maire : Y a-t-il des questions sur cette vente de parcelles ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de parcelles à Madame et Monsieur Guillaume MARCHISET.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 23. La parole est à Isabelle DELAINE.

RAPPORT N° 23 : CESSION DE TERRAIN A MADAME ET MONSIEUR PERNET

DCM 2023-044

Mme DELAINE : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tout le monde. Madame et Monsieur Jean-Marie PERNET sont propriétaires de la parcelle de terrain cadastrée section CO n° 447 sise 34b rue de Crissey à Dole. En fin d'année 2022, ils ont sollicité de la Ville, la possibilité d'acquérir une partie du domaine public afin d'agrandir leur terrain. Cette partie de terrain ne représente pas d'intérêt particulier pour la collectivité. Ainsi, il a été convenu la cession d'un petit tènement foncier dans le prolongement de leur propriété actuelle côté transformateur. Il est précisé que les acquéreurs prendront directement attache auprès du fournisseur ENEDIS afin de notifier par une procédure notariale la servitude de tréfonds concernant les réseaux nouvellement installés sur cette emprise foncière.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le déclassement du domaine public d'un tènement foncier d'environ 60 mètres carrés à parfaire par voie de géomètre situé rue de Crissey ;
- d'approuver la cession à Madame et Monsieur Jean-Marie PERNET demeurant 34B rue de Crissey à Dole, d'une partie du domaine public dans le prolongement de leur propriété d'environ 60 mètres carrés, superficie à parfaire par document d'arpentage, moyennant le prix de 6 euros du mètre carré ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document y afférent.

M. le Maire : Merci pour la vente de ce petit triangle.

Monsieur et Madame PERNET, vous ferez attention de ne pas creuser trop profondément, parce qu'il y a le câble ENEDIS en dessous.

Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession de terrain à Madame et Monsieur Jean-Marie PERNET.

M. le Maire : Nous passons au dossier suivant. La parole est à Madame ANTOINE.

RAPPORT N° 24 : CESSIION DE TERRAIN A NEXITY - DELIBERATION COMPLEMENTAIRE

DCM 2023-045

Mme ANTOINE : *Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Par délibération du 14 mars 2022, le Conseil Municipal a décidé la vente de l'unité foncière dite « REXEL-SNDR » au profit de Nexity pour une programmation de logements seniors haut de gamme. Une partie des locaux a abrité temporairement l'épicerie solidaire. Aujourd'hui, suite au déménagement de cette dernière, il est proposé de confirmer de facto le déclassement et la désaffectation du domaine public des parcelles section BM n° 176, 593, 594, 595 et 597 sises avenue Léon Jouhaux et avenue Georges Pompidou. Enfin, la complexité du dossier dans son montage opérationnel amène à devoir reporter le délai de signature de l'acte authentique au 30 novembre 2023 prévue initialement au 30 août 2023.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le déclassement et la désaffectation des parcelles BM n° 176, 593, 594, 595 et 597 sises avenue Léon Jouhaux et avenue Georges Pompidou ;*
- d'approuver le délai complémentaire fixé au 30 novembre 2023 ;*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document y afférent.*

M. le Maire : *Merci. Je rappelle, comme indiqué au début de cette délibération, que le but est la réalisation d'un programme d'une centaine de logements seniors sur ce secteur, qui devrait commencer au cours de l'année. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie. Il s'agit d'un dossier dont nous avons déjà délibéré ici depuis très longtemps. Ce sont simplement de petits ajustements parcellaires.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la délibération complémentaire concernant la cession de terrain à Nexity.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 25. La parole est à Jean-Michel REBILLARD.*

RAPPORT N° 25 : CESSIION DU CHATEAU DE CRISSEY ET DU CENTRE AERE

DCM 2023-046

M. REBILLARD : *Merci, Monsieur le Maire. Par délibération du 14 mars 2022, la Ville s'était engagée sur la vente du Château de Crissey au profit d'un acquéreur qui n'a pas été en mesure de respecter les conditions suspensives prévues. De ce fait, la collectivité a récupéré toute liberté de remettre en vente le bien et d'autres investisseurs potentiels se sont manifestés. Ainsi, il est proposé aujourd'hui de réitérer un projet de vente au bénéfice de la SCI (Société Civile Immobilière) Les Maulois 2 pour un projet d'ERP (Établissement Recevant du Public) de type hôtelier.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la cession à la SCI Les Maulois 2 représentée par Monsieur Vincent CLERGEOT, dont le siège social se situe 3, route de Quain 71330 DEVROUZE, du Château de Crissey et ses dépendances ainsi que du centre aéré de Crissey le tout cadastré section AB n° 83, 161, 189, 192 pour une surface totale de 22 882 mètres carrés ;*
- de préciser que cette cession sera réalisée moyennant le prix de 525 000 euros ;*
- de préciser la constitution de servitudes de tréfonds au profit de la Ville de Dole sur les parcelles AB n° 189, 161 et 192 pour les réseaux existants d'assainissement collectif et d'eau potable, et au profit de concessionnaires pour les réseaux secs existants ;*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document y afférent.*

M. le Maire : *Merci. Vous savez la difficulté de vendre ce bien immobilier depuis 2007. Nous avons un acheteur qui a repoussé deux fois de suite la signature officielle de la vente. Je lui avais laissé un délai supplémentaire de deux mois une première fois. Ces deux mois sont arrivés à échéance fin mai. Dès lors, il y a eu une nouvelle demande de prorogation que nous avons refusée, parce que parallèlement, il y avait un autre acheteur qui me semblait être beaucoup plus intéressant pour ce site. Contrairement à l'acheteur précédent qui devait en faire ces bureaux et appartements personnels, il s'agit ici de la vente du site pour un hôtel haut de gamme avec un certain nombre de chambres à repréciser, mais pas non plus de façon très importante, parce qu'il y a déjà de nombreux travaux à faire. Pour le début, ce sera très probablement moins d'une dizaine de chambres du type plutôt hôtellerie de luxe. Monsieur CLERGEOT est jurassien, il a déjà un établissement dans le Jura. Il est complété par un investisseur parisien qui connaît parfaitement l'hôtellerie. Ils ont estimé que ce site était particulièrement intéressant, sachant que nous vendons aussi les espaces périscolaires, dont nous ne nous servons plus et qui pourront servir notamment pour des activités de séminaire, de mariage, ou autres.*

Voilà pour cette proposition qui complètera l'offre hôtelière doloise, dont nous sentons bien qu'elle a besoin de nouveaux sites d'hôtellerie, l'activité étant extrêmement soutenue et souvent des weekends sans possibilité de louer une chambre à Dole dans les hôtels. C'est aussi, me semble-t-il, un intérêt plus important par cet acheteur pour la Ville, pour son attractivité, et aussi pour notre capacité de voir un certain nombre de touristes qui ont du pouvoir d'achat, être logés sur ce site et qui ne manqueront pas – je n'en doute pas – de consommer dans le centre-ville de notre ville, et ainsi soutenir nos commerces et restaurants. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la cession du Château de Crissey et ses dépendances ainsi que du centre aéré de Crissey à la SCI Les Maulois 2 représentée par Monsieur Vincent CLERGEOT.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 26. La parole est à Nathalie JEANNET.

RAPPORT N° 26 : CESSIION D'UN APPARTEMENT RUE PASTEUR A LA SUITE DU LEGS DE MONSIEUR BAILLY

DCM 2023-047

Mme JEANNET : Merci, Monsieur le Maire. Par décision du Maire du 23 décembre 2022, la commune a accepté le legs universel fait par Monsieur Pierre BAILLY. Ledit legs compte aux actifs de la succession un appartement sis 21 rue Pasteur. La Ville n'a aucun usage potentiel de cet appartement, notamment pour une mission de service public. Il est ainsi proposé de procéder à une vente par adjudication. Il convient, à cette fin, de délibérer sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles. Maître Claire-Lise LOCURCIO accompagnera par son expertise toutes les étapes de cette mise en vente et organisera la séance d'adjudication. La mise à prix est fixée à 165 000 euros sur la base de l'évaluation effectuée par le service des Domaines majorée de la marge d'appréciation.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de vente par adjudication du bien immobilier précité sis rue Pasteur appartenant à la Ville ;
- de préciser qu'en application du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L.2112-1, le bien précité fait partie du domaine privé de la Ville ;
- de charger Maître Claire-Lise LOCURCIO, notaire à Dole de mener la procédure de mise en vente et d'organiser la séance d'adjudication ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la vente du bien au prix de la meilleure enchère et à signer l'acte de vente correspondant et tout document y afférent.

M. le Maire : Merci. Tout d'abord, je voudrais saluer la mémoire de Monsieur BAILLY qui nous a quittés dans des circonstances assez terribles. Je voudrais aussi bien évidemment le remercier d'avoir fait le souhait de céder ce qu'il possédait à la Ville de Dole, tout en n'oubliant pas une personne qui l'a accompagné ces dernières années, qui vit en Haute-Saône. En effet, il avait souhaité qu'une partie de cet héritage puisse aller à son auxiliaire de vie. Ceci a été traité. Nous devons désormais vider l'appartement, ce qui est en cours, le mettre en vente (c'est le principe de cette délibération) et approuver cette vente. Il avait également une voiture que nous récupérons pour les besoins des services municipaux, et bien sûr une certaine somme d'argent sur ses comptes en banque.

Nous vendons cet appartement à partir de 165 000 euros (prix des Domaines), vente qui sera effectuée dans quelques jours, voire semaines, avec - je l'espère - une bonne communication pour qu'il y ait le maximum d'acheteurs potentiels, puisque ce sera fait aux enchères. Cet appartement est situé le long du canal des Tanneurs, secteur évidemment très prisé. Il a vue sur le canal des Tanneurs et comporte plusieurs niveaux. Maître Claire-Lise LOCURCIO sera chargée de mener cette procédure, comme cela a été évoqué. Normalement, je crois que nous vendons au mois de juillet. Je vais demander à ce que la communication soit faite dès maintenant et assez largement auprès de l'ensemble des notaires et agences immobilières de Dole.

Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le principe de vente par adjudication du bien immobilier précité sis rue Pasteur appartenant à la Ville.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 27. La parole est à Monsieur CERNELA.

RAPPORT N° 27 : ACQUISITION A MONSIEUR AUBRY

DCM 2023-048

M. CERNELA : *Merci, Monsieur le Maire. Par délibération du 14 décembre 2020, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition des lots 2, 3 et 4 ainsi que les 500 millièmes des parties communes du bâtiment sis 8, rue de la Monnaie à Dole, cadastré section BI n° 129, aux indivisaires Thomas et Ludovic AUBRY. Cette transaction a été approuvée au prix de 90 000 euros, valeur conforme à l'estimation du bien par l'étude BARTHEN-RUIZ-VANDEL.*

D'un point de vue calendaire et administratif, il s'était avéré indispensable de procéder à cette acquisition en deux temps avec deux actes bien distincts. Ainsi, le 3 mai 2021, le Conseil Municipal a validé l'acquisition de la première quote-part, celle de Monsieur Thomas AUBRY au prix de 45 000 euros avec un acte régularisé le 8 juin 2021. Aujourd'hui, suite à l'accord obtenu début mai 2023 de Monsieur Ludovic AUBRY, il est proposé de procéder à l'acquisition de la deuxième quote-part au prix de 45 000 euros identique à la première. Avec cette ultime acquisition, la Ville sera propriétaire de l'ensemble de la propriété et pourra initier toute démarche nécessaire à sa réhabilitation.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition de la quote-part de Monsieur Ludovic AUBRY des lots 2, 3 et 4 ainsi que les 500 millièmes des parties communes du bâtiment sis 8 rue de la Monnaie à Dole cadastré section BI n° 129 ;*
- de préciser que cette acquisition sera réalisée moyennant le prix de 45 000 euros ;*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document y afférent.*

M. le Maire : *Merci. Nous avons la possession de l'ensemble du bâtiment désormais sur ce site après avoir acheté un morceau à Coop'Agir et un morceau à l'autre frère AUBRY. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition de la quote-part de Monsieur Ludovic AUBRY des lots 2, 3 et 4 ainsi que les 500 millièmes des parties communes du bâtiment sis 8 rue de la Monnaie à Dole cadastré section BI n° 129.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 28. La parole est à Madame DEMORTIER-BLANC.*

RAPPORT N° 28 : ACQUISITION DE TERRAIN A SMCV IMMOBILIER

DCM 2023-049

Mme DEMORTIER-BLANC : *Merci, Monsieur le Maire. À l'occasion d'une demande de division et de bornage d'une parcelle en un terrain à bâtir sur la rue d'Argent formulée par le propriétaire SMCV IMMOBILIER, il a été constaté une discordance entre la limite du domaine public à observer et la limite cadastrale du fonds à border. L'intervention du géomètre a permis de quantifier cet écart qui peut être gommé par l'acquisition par la Ville de la parcelle cadastrée section BZ n° 217 d'une superficie de 2 mètres carrés afin de la classer dans le domaine public.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition à SMCV IMMOBILIER représentée par Monsieur MAUTI, dont le siège social se situe 11 rue des Capucins à Nevy-lès-Dole, de la parcelle BZ n° 217 d'une superficie de 2 mètres carrés sise rue d'Argent, moyennant l'euro symbolique ;*
- d'approuver le classement dans le domaine public de ladite parcelle ;*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document y afférent.*

M. le Maire : *Merci. Voilà pour ces 2 mètres carrés. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition d'une parcelle de 2 mètres carrés à SMCV IMMOBILIER.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 29. La parole est à Monsieur JABOVISTE.*

RAPPORT N° 29 : ACQUISITION DE TERRAIN AUX CONSORTS FACCENDA

DCM 2023-050

M. JABOVISTE : *Bonsoir. Merci, Monsieur le Maire. Par délibération du 29 juin 2022, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition aux Consorts FACCENDA de la parcelle AT n° 589 d'une superficie de 14 mètres*

carrés afin de la classer dans le domaine public et d'assurer l'alignement au bout de la rue Xavier Joly. Dans un souci de cohérence entre le document cadastral et la réalité du terrain, il est également proposé l'achat aux Consorts FACCENDA de la parcelle AT n° 575 de 11 mètres carrés au bout du chemin privé Jean-Joseph FACCENDA donnant sur l'avenue de Landon afin de la classer dans le domaine public.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition aux Consorts FACCENDA de la parcelle susnommée n° 575 de 11 mètres carrés moyennant le prix de 24 euros du mètre carré ;
- d'approuver le classement dans le domaine public de ladite parcelle ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document y afférent.

M. le Maire : Merci. Là aussi, il s'agit d'une petite régularisation sur ce très petit morceau de parcelle. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition d'une parcelle de 11 mètres carrés aux Consorts FACCENDA.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 30. La parole est à Monsieur REBILLARD.

RAPPORT N° 30 : DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE DIVERSES VOIES

DCM 2023-051

M. REBILLARD : Merci, Monsieur le Maire. À la suite de multiples recherches et vérifications cadastrales, il s'est avéré que certaines voies avaient perdu tout usage et qu'elles ne répondaient plus à un usage public.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver le déclassement du domaine public des terminaisons de la rue Félix Broutet et de la rue Jean-Joseph Pallu, d'une partie du chemin du Paradis, du chemin des Granges, une impasse de la rue Léon Guignard ainsi que le chemin du Templer (à l'exception de ses 55 premiers mètres linéaires). Merci.

M. le Maire : Voilà pour le déclassement du domaine public de ces différentes rues. Ce sont plutôt, pour l'essentiel, des chemins dans un certain nombre de champs, de parcelles agricoles. Elles resteront propriété de la Ville de Dole. Toutefois, elles ne seront pas dans le domaine public de la collectivité, mais dans le domaine privé de la collectivité. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le déclassement du domaine public de diverses voies.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 31.

RAPPORT N° 31 : AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OPERATIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE

DCM 2023-052

M. le Maire : J'en ai parlé tout à l'heure. Un certain nombre de points avaient été évoqués précédemment, dans le programme initial, et nous en modifions certains. D'où un avenant à cette convention sur un certain nombre d'opérations sur le quartier.

La première est la démolition de la tour 103 rue Blaise Pascal, qui n'était pas prévue à l'origine et qui sera effectuée par Grand Dole Habitat. Cette démolition aura lieu probablement en 2024, plutôt en début d'année. Dans le document initial, seule la tour 104 devait tomber. Sa démolition devrait débuter en fin d'année. Pour la tour 103, l'ensemble des personnes, administrations ou associations sont en cours de relogement.

La deuxième est la construction de 10 logements sociaux hors site par Grand Dole Habitat. Il s'agit des conventions d'équilibre obligatoire entre les logements détruits et ceux qui doivent être reconstruits en dehors du secteur des Mesnils Pasteur. C'est une obligation de l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine).

La troisième est la construction de l'école maternelle Saint-Exupéry et la reconstruction de la crèche Les Petits Loups sur le même site par la SPL Grand Dole Développement 39. Je l'ai évoqué tout à l'heure. Les travaux vont commencer. Cet élément n'était pas dans la convention initiale. Nous rajoutons donc la construction de cette école et de cette crèche.

La quatrième est l'aménagement paysager sur l'emprise de la tour 103. Ce n'était pas prévu non plus au départ, mais à partir du moment où nous démolissons la tour, nous devons à minima réaménager. J'ai demandé à ce que nous fassions un aménagement simple et léger, et non pas un investissement de centaines de milliers d'euros pour des parvis, des places où je ne sais quoi. Nous ferons donc une prairie fleurie tout simplement, et nous verrons dans quelque temps si une autre opération est effectuée sur ce lieu en fonction des projets que nous aurions sur le quartier.

Il vous est donc demandé :

- d'approuver ces modifications, c'est-à-dire ce projet d'avenant ;
- de m'autoriser à le signer ainsi que tous les documents y afférents.

Voilà pour ce projet de rénovation urbaine. Il y a évidemment d'autres éléments dans cette convention ANRU, notamment la rénovation des secteurs Grands Champs et Descartes par Grand Dole Habitat. Il s'agit d'une rénovation thermique avec le changement des menuiseries et un certain nombre de salles de bains ici ou là sur ces deux secteurs qui n'ont pas connu encore de rénovation, notamment énergétique. Nous sommes aussi là dans une politique de transition énergétique pour éviter d'avoir des passoires thermiques par le changement des menuiseries, mais aussi l'isolation tout autour de ces bâtiments dans les secteurs Grands Champs et Descartes. Cela nous fait un total d'un peu plus de 300 logements qui seront rénovés cette année et en 2024. Là aussi, nous avons une augmentation des coûts très importante par rapport à ce qui était prévu à l'origine, supportée par le bailleur et non par la collectivité. Cela amène Grand Dole Habitat à faire peut-être moins qu'ils ne le pensaient dans un certain nombre de logements. Nous avons réclamé une enveloppe supplémentaire pour essayer de compenser l'augmentation des coûts des travaux et des matières premières. Néanmoins, nous n'avons pas franchement de nouvelles sur le sujet.

Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet d'avenant à la convention pluriannuelle d'opérations dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 32. La parole est à Daniel GERMOND.

RAPPORT N° 32 : TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE POUR L'ANNEE 2024

DCM 2023-053

M. GERMOND : Merci, Monsieur le Maire. Les tarifs de base de la TLPE (Taxe Locale sur la Publicité Extérieure) sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'Indice des Prix à la Consommation, hors tabac de la pénultième année : +6 % cette année. Par conséquent, les montants maximaux de base pour les communes de moins de 50 000 habitants s'élèvent, pour 2024, à 17,70 euros le mètre carré par an (contre 16,70 euros pour 2023).

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- de modifier les tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2024 ;
- de ne pas appliquer d'exonération ou de réfaction sur ces tarifs ;
- d'exonérer totalement les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage et les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux.

M. le Maire : Merci pour ce rapport. Il s'agit d'une augmentation des tarifs sur la publicité, qui suit l'inflation. Ce sont notamment les enseignes, les grands panneaux d'affichage d'un certain nombre d'entreprises sur la ville (dimension 4x3 mètres), et toutes ces choses-là. Il est appliqué ce qui est prévu par les textes à cet effet. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2024.

M. le Maire : Nous passons au rapport n° 33 que je vais vous présenter.

RAPPORT N° 33 : TRAVAUX DE RESTAURATION DU BATIMENT DE L'ARSENAL ET DE LA FONTAINE ATTIRET – PLAN DE FINANCEMENT

DCM 2023-054

M. le Maire : *Il y a une particularité que je précise tout de suite dans le titre : nous ne rénovons pas l'Arsenal en lui-même. Il s'agit simplement de la fontaine Attiret, cette magnifique fontaine que vous connaissez probablement, qui fait face au Musée des Beaux-arts. Elle a évidemment un toit qui donne avec l'ancien Arsenal. Ce dernier sera un jour à réhabiliter. Nous avons commencé par l'ancienne serrurerie juste en face, à laquelle nous avons refait le toit (nous en avons parlé dans le Compte Financier Unique). Après, il y a l'Arsenal au fond de cette cour. Ensuite, il y a la fontaine Attiret. Le toit entre la fontaine et l'Arsenal est en grande difficulté. La fontaine et l'Arsenal sont inscrits au titre des Monuments Historiques. Nous devons donc mettre en sécurité et restaurer afin de sauvegarder notamment cette fontaine, mais aussi l'Arsenal. Pour éviter que des chutes de pierres se poursuivent et de mettre en difficulté l'ensemble de ces infrastructures, nous engageons des travaux de restauration.*

Le plan de financement s'élève à 248 080 euros hors taxes. Nous avons trois phases différentes, deux en 2023 et une en 2024. Les deux de 2023 concernent les travaux de mise en sécurité et les travaux de rénovation de la toiture ; en 2024, nous aurons les travaux de rénovation de la fontaine. Pour la première phase (mise en sécurité), il y en a pour 35 980 euros, et nous sollicitons la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et le Département sur cette phase. Pour la deuxième phase, il y en a pour 132 300 euros hors taxes, et nous sollicitons aussi la DRAC et le Département. Pour la troisième phase, il y en a pour 79 800 euros pour la rénovation de la fontaine. Nous sollicitons la DRAC à hauteur de 30 % et le Département du Jura à hauteur de 18 %. Cela entraînerait un coût total de 248 080 euros hors taxes et un coût de 137 000 euros pour la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser les travaux de restauration du montant que j'ai évoqué ;*
- de m'autoriser à solliciter tous les financeurs potentiels aux taux les plus élevés ;*
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;*
- de m'autoriser à signer tout document afférent à cette opération.*

Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le plan de financement pour les travaux de restauration du bâtiment de l'Arsenal et de la fontaine Attiret.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 34. La parole est à Sylvette MARCHAND.*

RAPPORT N° 34 : IMPLANTATION D'UN NOUVEAU PLATEAU SPORTIF AU CŒUR DU QUARTIER DES MESNILS PASTEUR

DCM 2023-055

Mme MARCHAND : *Merci, Monsieur le Maire. L'objectif est de construire avec l'ensemble des partenaires engagés sur le secteur des Mesnils Pasteur, des projets qui répondent aux problématiques des jeunes, qu'elles soient individuelles ou collectives.*

Une réflexion s'est portée sur l'opportunité de créer un nouvel espace de vie, avec l'implantation d'un nouveau plateau sportif sur le stade de football, à côté du city stade déjà existant. Il permettrait d'accueillir plus de joueurs pour la pratique du football, mais aussi du basket avec des zones de jeux accessibles aux petits et aux grands ainsi qu'une piste de course. En effet, le stade en herbe situé à proximité du complexe sportif Quentin-Fillon-Maillet n'est plus utilisable en l'état et le city stade ne permet plus d'accueillir l'ensemble des joueurs. Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 150 000 euros hors taxes et pourrait être financé par l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 50 % et par le Département du Jura à hauteur de 20 %.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet d'implantation d'un nouveau plateau sportif sur le quartier des Mesnils Pasteur, pour un coût prévisionnel de 150 000 euros hors taxes ;*
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter tous les financeurs potentiels aux taux les plus élevés ;*
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération.*

M. le Maire : *Merci. Tout en sachant que cet équipement peut être financé par l'Agence Nationale du Sport encore pour quelques mois. Après, ce sera fini. C'est donc le moment de pouvoir en profiter, les besoins étant importants sur le secteur également pour les établissements scolaires, et notamment le collège Bastié entre autres. Je rappelle qu'il y a quand même deux écoles primaires, deux écoles maternelles sur le quartier, sans compter le péricolaire également. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet d'implantation d'un nouveau plateau sportif sur le quartier des Mesnils Pasteur, pour un coût prévisionnel de 150 000 euros hors taxes.

M. le Maire : *Nous passons au rapport n° 35. La parole est à Madame MIRAT.*

RAPPORT N° 35 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE MIS EN ŒUVRE PAR L'UGAP POUR LA PERIODE 2025-2027

DCM 2023-056

Mme MIRAT : *Merci, Monsieur le Maire. Depuis 2015, la collectivité participe aux achats groupés d'électricité de l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) pour l'ensemble de ses sites. Le dispositif proposé est sous la forme d'un accord-cadre à marchés subséquents exécutés par les bénéficiaires. Le marché actuel 2022-2024 arrivant à échéance au 31 décembre 2024, l'UGAP relance dès à présent une phase d'embarquement pour le prochain marché 2025-2027. Sur la base de ces éléments, il est proposé de rejoindre le groupement de l'UGAP pour la fourniture d'électricité à compter du 1^{er} janvier 2025.*

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- *d'accepter les termes de la convention pour la mise à disposition d'un (de) marché(s) de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, et toutes les pièces relatives à l'exécution du (des) marché(s) de fourniture d'électricité 2025-2027.*

M. le Maire : *Merci pour cette adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité. Je rappelle simplement à nos auditeurs de ce soir que nous avons une mise en commande groupée pour acheter le gaz et l'électricité. Vous vous doutez bien que plus nous sommes nombreux, moins le prix est élevé. Nous avons déjà pris une délibération il y a quelque temps pour commander notre gaz via le SIDEC (Syndicat mIxte D'énergies, d'Équipements et de @-Communication du Jura), si je ne me trompe pas, et nous passons par l'UGAP pour l'électricité pour la période 2025-2027. Vous allez me dire que ce n'est pas tout de suite, certes, mais c'est maintenant que les choses se décident. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce rapport est approuvé.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité mis en œuvre par l'UGAP pour la période 2025-2027.

M. le Maire : *Nous passons au dernier rapport. La parole est à Nathalie JEANNET.*

RAPPORT N° 36 : REFLEXION POUR LA CREATION D'UN RPI PARCEY-GOUX-VILLETTE POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2024

DCM 2023-057

Mme JEANNET : *Merci, Monsieur le Maire. Ce rapport concerne une réflexion menée sur le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Goux-Villette et la commune de Parcey. Aujourd'hui, nous avons des effectifs qui diminuent partout dans le Jura, comme au niveau national. Au regard de cette baisse, nous avons réfléchi ensemble pour savoir comment nous pouvions envisager l'avenir pour éviter d'avoir des fermetures de classes trop importantes. Plusieurs réunions ont eu lieu, avec les maires des communes de Villette-lès-Dole, Goux, Dole et Parcey pour voir un peu comment cela pouvait se passer. À l'issue de ces échanges, il a été convenu que nous avançons dans le sens d'une création d'un RPI entre nous tous. Il y a encore beaucoup de travail à faire, des réunions sont prévues, mais toujours est-il que l'Éducation Nationale aujourd'hui demande un engagement des communes par le biais d'une délibération, ce qui nous permettrait éventuellement de conserver la classe qui avait été supprimée pour la rentrée de septembre 2023, pour l'année 2023-2024.*

Pour prendre cette délibération aujourd'hui, il vous est proposé :

- *de donner un accord de principe pour la création d'un RPI Goux/Villette/Parcey, éventuellement Crissey, puisque nous devons aussi intégrer cette commune, pour la rentrée scolaire 2024 ;*

- d'autoriser Monsieur le Maire à continuer la réflexion avec les Maires des communes de Villette-lès-Dole, Parcey et Crissey, ainsi qu'avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, puisque nous devons aussi associer toute la partie du périscolaire et des transports, et l'Inspection académique du Département du Jura pour définir le périmètre et le fonctionnement de ce RPI.

Nous nous laissons donc une année de réflexion pour créer ce nouveau RPI en sachant que nous aurons des pistes de toute façon à donner dès la rentrée de septembre en vue de la définition de la carte scolaire qui se passe avant la fin de l'année, c'est-à-dire fin novembre début décembre.

M. le Maire : Merci. Y a-t-il des observations sur ce sujet ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas non plus. Ce rapport est approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'accord de principe pour la création d'un RPI Goux/Villette/Parcey (Crissey) pour la rentrée scolaire 2024.

* * *

M. le Maire : Avant de lever cette séance, je voudrais quand même, par rapport à l'attitude du groupe minoritaire en début de Conseil Municipal, rappeler quelques points. Nous transmettrons demain à la presse un communiqué donnant notre position, puisqu'à chaque fois, lorsqu'ils décident de s'en aller, ils n'attendent même pas que nous leur répondions. Par conséquent, je le fais. Je voudrais simplement rappeler aussi pour les personnes présentes ce soir et pour la presse que tous les dossiers du Conseil Municipal sont examinés en commission. Ce sont des commissions de travail où nous allons dans le détail, on peut poser toutes les questions pour cela. On peut aussi nous demander des précisions en dehors de ces commissions.

À la première commission de la semaine dernière, aucun élu de l'opposition n'était présent. À la deuxième commission de la semaine dernière, aucun élu de l'opposition n'était présent. À la troisième commission de la semaine dernière, aucun élu de l'opposition n'était présent. À la quatrième commission, aucun élu de l'opposition n'était présent. À la cinquième commission, un élu de l'opposition sur deux était présent. Je fais un état très précis de ces présences où il y a tout à fait la possibilité de poser des questions et d'entrer dans les détails. À la commission de tous les rapports de Délégation de Service Public – je l'ai dit tout à l'heure – où justement le rapport de la SOCCRAM était examiné, puisque Monsieur PRAT en a fait état, aucun élu de l'opposition n'était présent également le 9 juin pour l'ensemble des rapports des délégués présents expliqués ce soir.

Je rappelle aussi que des précisions sur le Compte Financier Unique ont été demandées. Tout d'abord, je rappelle quand même que ce CFU est une innovation de cette année. Par conséquent, la comparaison avec le compte administratif tel qu'il fonctionnait auparavant est quand même un peu différente et tout n'est pas évident, ni très simple, ni très clair dans la mise en place de ce Compte Financier Unique dans les collectivités. Pour autant, des demandes de précisions ont été fondées par l'opposition, que nous avons transmises. Encore faut-il que les demandes soient claires, ce qui n'était pas du tout le cas. D'ailleurs, le seul élu présent à la commission des Finances présidée par Madame MANGIN et Monsieur FICHÈRE avait bien du mal à transmettre quelles étaient ses demandes.

Sur les annexes de la SOCCRAM, elles auraient pu être examinées en commission et en commission de CCSPL. Nous avons indiqué que les annexes demandées par l'opposition sont impossibles à envoyer par email, parce qu'elles sont beaucoup trop lourdes. Elles sont donc consultables sur place dans les services aux heures d'ouverture, celles-ci étant assez larges pour pouvoir consulter ces annexes. Je crois qu'un certain nombre d'éléments que je fournis ici caractérisent finalement cette attitude qui n'est pas nouvelle, ces élus ayant déjà fui lors du dernier Conseil Communautaire. Je crois que fuir, c'est tout simplement lorsque l'on n'a rien à dire, et c'était la meilleure solution pour se mettre en scène, comme je l'ai dit, c'est-à-dire vouloir faire du buzz, ce qu'ils ont déjà fait. C'est ainsi, mais c'est regrettable, parce que cela n'apporte rien au débat, et justement la présence de l'opposition ne peut qu'enrichir ce débat.

Je crois qu'une fois de plus, ils n'assument pas leur rôle tel qu'il devrait être quand on est un élu de l'opposition et que l'on n'assiste pas aux différentes commissions qui permettent justement d'avoir davantage d'informations. Pour réclamer plus, il faut déjà être exemplaire sur le minimum.

J'en ai terminé avec ces différents rapports et ce Conseil Municipal. Je lève la séance en vous remerciant, public et élus, de votre présence.

La séance est levée à 20 heures 40.

Le Maire,
Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX

La secrétaire de séance,
Madame Nathalie JEANNET